



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 22  
Voix favorables : 22  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE**  
Séance du 25/06/2024

**DELIBERATION**  
n° CEVE 2024 - 24

***portant avis relatif à la convention de partenariat relative aux formations parcours accès spécifique santé (PASS) et Licence accès santé (LAS),***

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

**Article unique :**

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend un avis favorable concernant la signature de la convention de partenariat relative aux formations parcours accès santé (PASS) et Licence accès santé (LAS) entre l'Université Toulouse Capitole, l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, l'Institut national universitaire Jean-François Champollion, l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE et l'Université Toulouse - Jean Jaurès.

Cette convention a pour objet de définir :

- la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du premier cycle des étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° ou 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant aucune des formations de médecine, pharmacie, odontologie ou de maïeutique
- les modalités d'organisation des enseignements des options disciplinaires du PASS
- les modalités d'organisation des enseignements de l'option Santé des L.AS

Cette convention de partenariat est annexée à la présente délibération.

**Le Président du Conseil des études et  
de la vie étudiante,**



Hugues KENFACK

**Annexe :**

Convention de partenariat établissements -PASS-LAS\_v15.05.2024 avec annexes

## CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX FORMATIONS PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS) ET LICENCE ACCES SANTE (L.AS)

Entre

**L'Université Toulouse III – Paul Sabatier**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
Dont le siège est situé 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9  
Représentée par sa Présidente, Odile Rauzy,

Ci-après dénommée « UT3 »,

Et

**L'Institut national universitaire Jean-François Champollion**

Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel  
Situé Place de Verdun, 81012 Albi Cedex 9  
Représenté par sa Directrice, Madame Christelle FARENC,

Ci-après dénommé « INUC »,

Et

**L'Université Toulouse Capitole**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental  
Dont le siège est situé 2 Rue du Doyen Gabriel Marty, 31000 Toulouse  
Représentée par son Président, Hugues Kenfack,

Ci-après dénommée « UT Capitole »,

Et

**L'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement

Ayant son siège social, 1 Esplanade de l'Université, 31000 Toulouse  
Représentée par son Directeur, Christian Gollier,

Ci-après dénommée « TSE »,

Et

**L'Université Toulouse - Jean Jaurès**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel  
Dont le siège est situé 5 allées Antonio Machado, 31000 Toulouse  
Représentée par sa Présidente, Emmanuelle Garnier,

Ci-après dénommée « UT2J »,

Ci-après collectivement dénommées « les établissements » ou « les Parties »

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L713-4 à L713-8 et R631-1 à R631-1-12 ;

Vu le Code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2010 organisant la procédure d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes

Considérant que l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, en vertu du Code de l'éducation précité, est la seule université de l'Académie de Toulouse comportant une Faculté de Santé, au sein de laquelle des départements de Médecine, Maïeutique et Paramédical, Pharmacie et Odontologie, et qu'elle assure à ce titre des formations dans ces domaines.

Considérant que les universités de l'Académie de Toulouse proposent des parcours de formation permettant d'accéder aux formations de Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique.

## **PREAMBULE**

La loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé réforme l'accès aux études de santé, affichant la volonté de diversifier les voies d'accès aux filières de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie -MMOP) et, ainsi, diversifier les profils des étudiants sélectionnés.

La transformation des études de santé vise à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé. Ces voies d'accès sont, entre autres, les licences avec Accès Santé (L.AS) et le Parcours d'Accès Santé Spécifique (PASS).

### **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de définir :

- la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du premier cycle des étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° ou 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant aucune des formations de médecine, pharmacie, odontologie ou de maïeutique
- les modalités d'organisation des enseignements des options disciplinaires du PASS
- les modalités d'organisation des enseignements de l'option Santé des L.AS

## **Titre 1 : Licences Accès Santé - L.AS**

### **Article 2 : Formations offertes aux étudiants inscrits en L.AS**

Les étudiants inscrits en première, deuxième ou troisième année dans un parcours L.AS à l'INUC, TSE, l'UT Capitole, l'UT2J ou l'UT3 peuvent présenter leur candidature en 2<sup>e</sup> année de l'ensemble des formations de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie existant au sein de l'UT3.

Si l'un des établissements partenaires souhaite créer un parcours L.AS, il doit soumettre sa demande à l'UT3. Si l'un des établissements partenaires souhaite supprimer un parcours L.AS, il en informe l'UT3.

### **Article 3 : Organisation des enseignements L.AS**

Les conditions de mise en œuvre des enseignements correspondant aux 10 ECTS relevant de l'UE option santé dans le cadre des L.AS et aux modules de préparation au second groupe d'épreuves et de

découverte des métiers de santé sont définies comme suit :

### **3.1 - L'option santé en L.AS (Annexe I)**

Le parcours de formation L.AS inclut 60 ECTS relevant d'une mention de licence et 10 ECTS de l'option santé.

Les enseignements de l'option santé sont dispensés au second semestre sous la forme d'un enseignement asynchrone. Ces enseignements sont notamment destinés à apporter aux étudiants les connaissances et compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé.

Les modalités de contrôle des compétences et connaissances (**Annexe II**) de l'option santé sont définies et votées par la Commission Formation et Vie Universitaire de l'UT3.

### **3.2 - Les modules de préparation au second groupe d'épreuves et de découverte des métiers de santé**

La préparation au second groupe d'épreuves et la découverte des métiers de santé sont incluses dans le programme de l'option santé et dispensées à tout étudiant inscrit en L.AS, par les équipes pédagogiques de l'UT3.

Ces modules sont soumis à évaluation dans le cadre de l'option santé.

## **Article 4 : Nombre de places en L.AS 1 et en MMOP**

### **4.1- Les capacités d'accueil en L.AS 1**

L'INUC, TSE, l'UT Capitole et l'UT3, établissements proposant des parcours de L.AS 1, s'engagent à indiquer les capacités d'accueil, qui sont réparties et portées à la connaissance des candidats, dans le cadre de la procédure nationale Parcoursup.

### **4.2- Les capacités de formation proposées en MMOP (*numerus apertus*).**

Le nombre de places en deuxième année du premier cycle pour chaque formation de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie est réparti entre les parcours de formation afin de garantir la diversification des voies d'accès. Ce nombre est arrêté par l'UT3, après avis de l'ARS. Cette répartition des places proposées en MMOP est portée à la connaissance des étudiants sur le site internet des établissements.

## **Article 5 : Modalités d'inscription des étudiants et des examens**

### **5.1- Les inscriptions administratives**

Les inscriptions administratives des étudiants se réalisent dans l'établissement ou dans les composantes de rattachement renseignées sur Parcoursup.

Les étudiants inscrits dans une L.AS, dispensée dans un établissement autre que l'UT3, bénéficient de la double inscription : l'une dans leur établissement de rattachement pour leur licence disciplinaire, et l'autre à l'UT3 pour l'option santé.

Les étudiants inscrits dans une L.AS dispensée par l'UT3 sont inscrits à l'UT3.

### **5.2- Les inscriptions pédagogiques**

Les inscriptions pédagogiques se réalisent dans les UFR de rattachement.

### **5.3- Les examens**

Les modes d'enseignement et d'évaluation des connaissances sont définis dans les modalités de contrôle des compétences et connaissances validées par les instances respectives des établissements. Les établissements s'engagent à établir les calendriers de première, deuxième et troisième année de L.AS, sessions 1 et 2 conjointement et s'assurent qu'ils sont compatibles afin de permettre aux étudiants de se présenter aux examens.

- Pour la première session d'examen : les examens et la délibération du jury de l'ensemble des formations de L.AS, doivent être finalisés avant la mi-juin (date précisée annuellement) de l'année en cours, afin de permettre aux étudiants inscrits dans une L.AS de valider les 60 ECTS et de pouvoir candidater en MMOP sous condition d'avoir validé les 10 ECTS de l'option santé.

La validation de la licence disciplinaire est entérinée par le jury d'examen de ladite formation.

## **Article 6 : Modalités d'accès aux enseignements en ligne**

L'UT3 s'engage à mettre à disposition des étudiants régulièrement inscrits dans un parcours de L.AS les enseignements de l'option santé sur la plateforme Moodle de l'UT3.

Les établissements, dispensant une formation de L.AS hors UT3 (INUC, TSE, UT2J et UT Capitole), s'engagent à communiquer la liste des étudiants et les éléments nécessaires à leur inscription dans le système d'information de l'UT3. Les étudiants auront ainsi accès aux enseignements de l'option santé via la plateforme Moodle de l'UT3.

## **Article 7 : Procédure de candidature en MMOP**

L'organisation des premier et second groupes d'épreuves pour l'accès à MMOP doit permettre à chaque étudiant qui le souhaite de présenter sa candidature à au moins deux formations parmi les formations de médecine, de maïeutique, de pharmacie et d'odontologie.

A ce titre, les candidats déposent un dossier de candidature dématérialisé à l'UT3 selon des modalités qui leur seront communiquées par l'UT3.

## **Article 8 : Admission en deuxième année de MMOP**

Le calendrier (**Annexe VI**) et les modalités d'admission des épreuves du premier groupe ainsi que les conditions d'organisation et d'inscription aux épreuves du second groupe (**Annexes IV et V**) sont fixés par l'UT3.

# **Titre 2 : Parcours Accès Spécifique Santé - PASS**

## **Article 9 : Organisation des options disciplinaires**

Le parcours de formation PASS inclut 50 ECTS d'enseignements de santé dispensés à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et 10 ECTS dans des unités d'enseignement disciplinaires (options disciplinaires) organisées à l'UT3, à TSE, à l'UT Capitole ou à l'UT2J.

### **9.1-Les inscriptions pédagogiques**

Les inscriptions pédagogiques des étudiants inscrits administrativement en PASS sont réalisées par l'UT3, y compris celles des enseignements disciplinaires (**Annexe III**) dispensés par l'UT3, TSE, l'UT Capitole ou l'UT2J.

Les options disciplinaires des étudiants inscrits en PASS et dispensées par TSE, l'UT Capitole et l'UT2J doivent être communiquées à la division de la formation (scolarité PASS- L.AS) de la faculté de Santé.

### **9.2-Les enseignements**

Les enseignements des options disciplinaires, dispensés en distanciel, et les examens sont organisés au second semestre par l'UT3, TSE, l'UT2J et l'UT Capitole.

L'UT3 s'engage à communiquer à TSE, l'UT Capitole et l'UT2J la liste des étudiants régulièrement inscrits en PASS et les éléments nécessaires pour leur permettre d'accéder aux cours en ligne.

### **9.3-Les notes**

A l'issue du second semestre, TSE, l'UT Capitole et l'UT2J s'engagent à transmettre à la faculté de Santé de l'UT3 (Division de la formation scolarité PASS-L.AS), dans le respect du calendrier communiqué par l'UT3 (**Annexe VI**), les notes et résultats obtenus dans les enseignements disciplinaires des étudiants inscrits en PASS.

Pour la première session d'examen : les examens et la délibération du jury de l'ensemble des formations PASS doivent être finalisés selon le calendrier arrêté par l'UT3 (**Annexe VI**) afin de permettre aux étudiants inscrits dans un PASS de valider les 60 ECTS pour pouvoir candidater en MMOP (**Annexe VII**).

La validation des 10 ECTS disciplinaires est entérinée par le jury d'examen du parcours de formation PASS.

#### **9.4-Poursuite d'étude en deuxième année de licence**

TSE, l'UT Capitole, l'UT2J et l'UT3 s'engagent à garantir, aux candidats ayant validé en première ou seconde session un parcours de formation PASS (60 ETCS) et ne pouvant ou ne souhaitant pas poursuivre en 2<sup>e</sup> année d'une formation de MMOP, une poursuite d'études de plein droit dans un ou plusieurs parcours de formation relevant d'une mention de licence correspondant à l'option disciplinaire choisie en PASS.

#### **Article 10 : Protection des données personnelles**

Les établissements s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « *règlement général sur la protection des données (RGPD)* » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque établissement est seul responsable du traitement qu'il met en œuvre pour son propre compte avec les données transmises par un autre établissement.

Les établissements traitent les données personnelles uniquement pour :

- la réalisation de l'objet de la convention ;
- les besoins de l'exécution et du suivi de la convention.

Les Parties se communiquent respectivement les coordonnées de leurs délégués à la protection des données :

- Le délégué de l'UT3 est joignable au 05 61 55 78 94 ou sur l'adresse courriel suivante : [dpo@univ-tlse3.fr](mailto:dpo@univ-tlse3.fr)
- Le délégué de l'UT Capitole est joignable au 05 61 63 38 55 ou sur l'adresse courriel suivante : [dpo@ut-capitole.fr](mailto:dpo@ut-capitole.fr)
- Le délégué de TSE est joignable au 05 61 12 88 72 ou sur l'adresse courriel suivante : [dpo@tse-fr.eu](mailto:dpo@tse-fr.eu)
- Le délégué de l'UT2J est joignable au 05 61 50 48 10 ou sur l'adresse courriel suivante : [dpo@univ-tlse2.fr](mailto:dpo@univ-tlse2.fr)
- Le délégué de l'INUC est joignable au 05 63 48 19 65 ou sur l'adresse courriel suivante : [jean-marie.kubek@univ-jfc.fr](mailto:jean-marie.kubek@univ-jfc.fr)

#### **Article 11 : Durée de la convention**

Nonobstant sa date de signature, la présente convention entre en vigueur à la rentrée universitaire 2023 et est établie pour une durée de 3 années universitaires. Les annexes seront mises à jour pour chaque année universitaire, et communiquées à chacune des parties en amont du début de l'année universitaire concernée.

En cas de rupture anticipée d'une ou plusieurs parties, celle(s)-ci demeure(nt) engagée(s) jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.

#### **Article 12 : Modifications**

Toutes modifications aux présentes dispositions ne peuvent résulter que d'un avenant écrit et signé par les établissements contractants. L'avenant précisera les modalités d'annulation ou de modification desdites dispositions.

**Article 13 : Règlement des litiges**

En cas de conflit sur l'exécution des dispositions de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, les établissements signataires s'engagent à se concerter et s'obligent à une phase préliminaire de conciliation afin de le résoudre à l'amiable.

En cas d'impossibilité de médiation entre les établissements, les litiges nés de l'exécution et/ou de l'interprétation de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Toulouse seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait en cinq (5) exemplaires originaux,

A Toulouse, le

**Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier**

**La Présidente,  
Odile RAUZY**

Fait en cinq (5) exemplaires originaux,

A Albi, le

**Pour l'Institut national universitaire Jean-François Champollion**

**La Directrice,  
Christelle FARENC**

Fait en cinq (5) exemplaires originaux,

A Toulouse, le

**Pour l'Université Toulouse Capitole**

**Le Président,  
Hugues KENFACK**

Fait en cinq (5) exemplaires originaux,

A Toulouse, le

**Pour L'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE**

**Le Directeur,  
Christian GOLLIER**

Fait en cinq (5) exemplaires originaux,

A Toulouse, le

**Pour l'Université Toulouse – Jean Jaurès**

**La Présidente,  
Emmanuelle GARNIER**

# **SOMMAIRE DES ANNEXES 2023-2024**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLISSEMENTS PASS - L.AS**

Annexe I : Programme des enseignements L.AS 2023-2024

Annexe II : Modalité de contrôle des connaissances et compétences option santé L.AS1,  
L.AS 2-3 2023-2024

Annexe III : Programme des enseignements PASS 2023-2024

Annexe IV : Règles d'accès MMOP L.AS 1, 2023-2024

Annexe V : Règles d'accès MMOP-K, L.AS 2-L.AS 3, 2023-2024

Annexe VI.1 : Calendrier L.AS 2023-2024

Annexe VI.2 : Calendrier PASS 2023-2024

Annexe VII : Règles d'accès aux études MMOP-K, PASS 2023-2024



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de la formation  
Service scolarité PASS-LAS



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III**  
**PAUL SABATIER**



**FACULTÉ DE SANTÉ**

# **LAS**

## **Licence Accès Santé**

Unité d'enseignement de l'option santé  
(Mineure)

### **PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS**

Année universitaire 2023/2024

Université Toulouse III Paul Sabatier  
Faculté de Santé

Division de la Formation  
133 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9

Tél : 05.62.88.90.15 – 05.62.88.90.38

Site internet <https://sante.univ-tlse.fr>

L'option santé de 10 ECTS est composée d'une seule unité d'enseignement appelée « mineure santé », elle comporte les thématiques suivantes :

#### **FONDAMENTAUX EN SCIENCES DE LA SANTE**

Chimie Génome Biochimie

La cellule et les tissus

Physique et Physiologie

Biostatistiques

Anatomie

Initiation à la connaissance du médicament

Santé Société Humanité

#### **METHODOLOGIE et CONNAISSANCE DES METIERS**

Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie

Ces enseignements sont rattachés au 2<sup>ème</sup> semestre. Toutefois un accès anticipé aux cours est prévu sur Moodle dès novembre 2023. Des cours d'accompagnement sont proposés dès le 21 novembre 2023.

L'ouverture du forum sur Moodle est prévue début janvier 2024.

*Les noms des enseignants réalisant les cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à être modifiés suivant les impératifs de chaque unité d'enseignement.*

# FONDAMENTAUX EN SCIENCES DE LA SANTE

## 1<sup>ère</sup> partie

Responsable : Jérôme AUSSEIL

### CHIMIE GENOME BIOCHIMIE

Nombre total d'heures de cours	27 h
CM - Dématérialisé Moodle	15 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	12 h

#### Enseignants responsables

- Sophie SIXOU
- Jérôme AUSSEIL

#### Autres enseignants

- Frédérique SAVAGNER
- Bettina COUDERC
- Salomé EL HAGE
- Dominique LANGIN
- Thierry LEVADE
- Jean-Luc STIGLIANI

#### Descriptif des enseignements

- Diaporamas sonorisés correspondant aux 15h de cours magistraux
- Chaque cours comprend une partie de QCM d'entraînement (équivalent à 50 min de cours puis 10 min d'entraînement, répartis selon la logique de chaque cours).

#### Chimie :

*J.-L. Stigliani et S. El Hage*

Socle de 3h : notions de chimie générale et organique, comprenant des notions appliquées aux acides nucléiques et biomolécules

- L'atome et la liaison chimique
- Eléments de thermodynamique
- Eléments d'oxydoréduction
- Les bases de la structure des biomolécules

❖ Cours d'accompagnement : 3h

#### Génome et Biochimie :

Six « histoires » (12h) illustrant de façon intégrée des notions essentielles sur le génome et la biochimie, par exemple :

- Histoire 1 - Exemple en cancérologie *B. Couderc*
- Histoire 2 – Acides aminés, protéines et phénylcétonurie *J. Ausseil*
- Histoire 3 - Les maladies génétiques de l'hémoglobine *D. Langin*
- Histoire 4 - Glucose, diabète et cycle de Krebs *F. Savagner*
- Histoire 5 - Acides gras, dérivés, inflammation et allergie *S. Sixou*
- Histoire 6 - Le cholestérol : un lipide essentiel à la santé *T. Levade*

❖ Cours d'accompagnement : 9h

## PHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE

Nombre total d'heures de cours	19 h 30
CM - Dématérialisé Moodle	15 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	4,5 h

### Enseignants responsables

- Isabelle BERRY
- Anne-Sophie BRUN-SALABERT

### Autres enseignants

- Jean-François ARNAL
- Emmanuelle CASSOL
- Frédéric COURBON
- Daniel CUSSAC
- Pierre GANTET
- Pierre PAYOUX
- Isabelle QUELVEN
- Ivan TACK

### Descriptif des enseignements

**Biophysique** : format MOOC (durée 8h00)

Atomes- Stabilité/instabilité nucléaire	2h PG
Interactions rayonnement/matière	1h EC
Radioprotection	1h FC

❖ Cours d'accompagnement 1,5 h

Propriétés colligatives	2h ASBS, IQ
Hémodynamique	2h

❖ Cours d'accompagnement 1,5 h

**Physiologie générale** : format MOOC (durée 7h00)

I - Vie, survie, bases et concept d'homéostasie (I. Tack)

II - Principaux modes de communication à visée homéostatique (I. Tack)

III - Compartiments liquidiens et échanges intercompartimentaux (I. Tack)

IV - Bases de la physiologie musculaire : contraction et relaxation, notions de pré- et post-charge (J-F Arnal)

V - Les tissus excitables : exemple du système nerveux Partie I (D.Cussac 1h30)

- Généralités sur le tissu nerveux (organisation fonctionnelle simplifiée, rôles...)

- Notions de base concernant le neurone : notions d'électrophysiologie (canaux, mouvements ioniques...)

- L'information électrique : existence de différents potentiels de membrane.

❖ Cours d'accompagnement 1,5 h

## BIOSTATISTIQUES

Nombre total d'heures de cours	8 h
CM - Dématérialisé Moodle	5 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	3 h

### Enseignants responsables

- Benoît LEPAGE
- Mélanie WHITE-KONING

### Autres enseignants

- Catherine Arnaud
- Hélène Colineaux

### Descriptif des enseignements

Diaporamas sonorisés sous forme de capsules vidéos de 15 minutes.

- Rappels sur les distributions, introduction à la variabilité/source de variabilité (4 capsules de 15 minutes) – *B Lepage*
  - Probabilités conditionnelles (4 capsules de 15 minutes) – *H Colineaux*
  - Principe des tests de comparaison, risque d'erreurs statistiques (4 capsules de 15 minutes) – *M White-Koning*
  - Intervalle de confiance à 95% d'un pourcentage ou d'une moyenne (2 capsules de 15 minutes) – *B Lepage*
  - Principe des essais cliniques et de l'essai contrôlé randomisé, illustrations issues de la littérature (6 capsules de 15 minutes) – *C Arnaud, B Lepage*
- ❖ Cours d'accompagnement : 3h

## INITIATION A LA CONNAISSANCE DU MEDICAMENT

Nombre total d'heures de cours	9h30
CM - Dématérialisé Moodle	7 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	2,5 h

### Enseignants responsables

- Fabien DESPAS
- Etienne CHATELUT

### Autres enseignants

- Jean-Michel SENARD
- Christine BREFEL-COURBON
- Florence TABOULET
- Maryse LAPEYRE-MESTRE

### Descriptif des enseignements

Diaporamas sonorisés sous forme de capsules vidéos de 15 minutes.

- Pharmacologie générale – Pharmacodynamie (capsules de 15 minutes complétées de QCMs test)
- Pharmacocinétique (capsules de 15 minutes complétées de QCMs test qui font l'objet d'un TD de 1,5h) – *E Chatelut*
- Formes galéniques et voies d'administration (capsules de 15 minutes complétées de QCMs test)
- Cycle de vie du médicament et Cadre juridique (capsules de 15 minutes complétées de QCMs test)
- Stratégies thérapeutiques et prévention de l'iatrogénie (capsules de 15 minutes complétées de QCMs test)

❖ Cours d'accompagnement : 2,5h

## FONDAMENTAUX EN SCIENCES DE LA SANTE

### 2<sup>ème</sup> partie

Responsable : Jean-Christophe Pages

## LA CELLULE ET LES TISSUS

Nombre total d'heures de cours	24 h
CM - Dématérialisé Moodle	12 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	12h

### Enseignants responsables de l'UE

- Monique COURTADE-SAÏDI
- Jean-Christophe PAGES

### Autres enseignants

- Cyril CLAVEL
- Nathalie JONCA
- Léonor NOGUEIRA
- Bruno SEGUI
- Céline BASSET
- Solène EVRARD
- Charlotte DUBUCS
- Daniel CUSSAC
- Isabelle LAJOIE-MAZENC
- Roger LEANDRI
- Nicolas GATIMEL
- Jessika MOREAU

### Descriptif des enseignements

Séquences de cours de 15 minutes

**Biologie cellulaire** : 16 cours + 4 séquences d'exercices expliqués

Présentation du cours & Cellules souches et différenciation	2 séq (JCP)
Membrane plasmique : structure	1 séq (JCP)
Membrane plasmique : fonctions & Communication cellulaire	3 séq (LN)
Cytosquelette	2 séq (CC)
Cytosol	1 séq (JCP)
Noyau et Division cellulaire	2 séq (CC)
Mitochondrie, Peroxysome	1 séq (CC)
Système endomembranaire, trafic intracellulaire	2 séq (NJ)
Adhérence, migration, domiciliation	1 séq (NJ)
Sénescence et mort cellulaire	1 séq (BS)
Exercices d'entraînement	4 séq

❖ Cours d'accompagnement 6 Heures

**Histologie** : 16 séquences de 15 min

Techniques Histologiques :	1 séq	S. Evrard
Tissus épithéliaux :	3 séq	S. Evrard

Tissus conjonctifs et squelettiques : 4 séq C. Basset  
Cellules sanguines et hématopoïèse : 2 séq S. Evrard  
Tissus musculaires : 3 séq D. Cussac  
Tissu nerveux : 3 séq D. Cussac

Exercices d'entraînement 1 séq

**Embryologie** : 6 cours de 15 min

I. Première et deuxième semaines de développement : 2 séq M. Courtade-Saidi  
II. Gastrulation : formation de l'embryon tridermique : 3 séq M. Courtade-Saidi  
III. Délimitation de l'embryon et embryogenèse précoce: 1 séq M. Courtade-Saidi

Exercices d'entraînement 1 séq

**Biologie de la reproduction** : 3 séq de 15 min

Gamétogenèse :

- Méiose : Dr Gatimel 1 séq
- Ovogenèse : Pr Léandri 1 séq
- Spermatogenèse : Dr Moreau 1 séq

- Exercices d'entraînement 1 séq

❖ Cours d'accompagnement 6 Heures

## ANATOMIE

Nombre total d'heures de cours	8 h
CM - Dématérialisé Moodle	8 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	0 h

### Enseignants responsables

- Pr Patrick CHAYNES
- Pr Raphaël Lopez

### Autres enseignants

- Dr Luana CARFAGNA
- Dr Guillaume de BONNECAZE
- Dr Elodie CHANTALAT

### Descriptif des enseignements

- Anatomie générale : présentation, terminologie, organisation générale du corps humain
- Le système squelettique : organogenèse, classification, squelette
- Le système articulaire : organogenèse, classification, notion de mécanique articulaire
- Le système musculaire : organogenèse, classification, anatomie fonctionnelle
- L'appareil circulatoire : organogenèse, description générale, les circulations
- L'appareil respiratoire : organogenèse, description générale
- L'appareil digestif : organogenèse, description générale
- L'appareil uro-génital : organogenèse, description générale
- Le système nerveux : organogenèse, description générale

**SANTÉ SOCIÉTÉ HUMANITÉ**  
Santé Publique et Société Humanité

Nombre total d'heures de cours	8 h
CM - Dématérialisé Moodle	7 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	1 h

**Enseignants responsables**

- Laurent MOLINIER
- Florence TABOULET
- Frédéric SAVALL
- Eric CRUBEZY

**Autres enseignants**

- Sandrine ANDRIEU

**Descriptif des enseignements de Santé Publique :**

Format : Diaporamas sonorisés sous forme de capsules vidéos (durée 3h)

Les grands problèmes de Santé Publique (S. ANDRIEU)

Organisation du système de santé en France (L. MOLINIER)

Le droit à la protection de la santé (F. TABOULET)

**Descriptif des enseignements de Société Humanité :**

Format : Diaporamas sonorisés sous forme de capsules vidéos (durée 4h)

Anthropologie de la santé (E. Crubezy, F. Savall)

- ❖ Cours d'accompagnement : 1h00

## MÉTHODOLOGIE et CONNAISSANCE DES MÉTIERS

Nombre total d'heures de cours	8 h
CM - Dématérialisé Moodle	7 h
Cours d'accompagnement (Visioconférence)	1 h

### Enseignants responsables

- Elodie Chantalat
- Sylvie Monferran
- Jean Noël Vergnes
- Fabien Brouillet

### Autres enseignants

Annette Burguet  
 Dominique Bonnet  
 Fabien Brouillet  
 Elodie Chantalat  
 Sarah Cousty  
 Coralie Fregonese  
 Frédéric André  
 Sylvie Monferran  
 Pauline Munier  
 Sophie Sixou  
 Jean-Noël Vergnes

### Descriptif des enseignements

a) Méthodologie de préparation aux mini-entrevues multiples (3 h30)

<b>Cours Magistraux sous forme de diaporamas sonorisés</b>	<b>3h</b>	
Psychologie de la communication		Annette Burguet
Notions de compétences situationnelles		Jean-Noël Vergnes
Méthodologie pour bien communiquer à l'oral		Sophie Sixou

**Entraînement aux mini-entrevues multiples (MEM) :** **30 minutes**

Capsules vidéos montrant des exemples de mini-entrevues multiples.

b) Connaissance des métiers : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (3h30).

**- Cours Magistraux sous forme de diaporamas sonorisés** **3h**

Présentation des différents métiers de la filière MMOPK.

- Médecine: Mmes Chantalat et Munier
- Pharmacie: Mme Monferran et Mr Brouillet
- Odontologie: Mme Cousty et Mr Vergnes
- Maïeutique: Mmes Bonnet et Fregonese
- Masso-Kinésithérapie : Mr André

**- Capsules vidéos illustrant l'interdisciplinarité** **30 minutes**

Situations cliniques présentées sous forme de capsules vidéo, témoignant des aspects variés de chaque métier, mais soulignant aussi l'interdisciplinarité. Les étudiants seront amenés à visionner chaque vidéo plusieurs fois pour en retenir les messages. Ils pourront être guidés pour cela par des questionnaires associés à chaque vidéo.

Scénario développé par l'équipe de Médecine/Maïeutique

Scénario développé par l'équipe de Pharmacie/Kinésithérapeute

❖ Cours d'accompagnement : 1h00



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**  
FACULTÉ DE SANTÉ

Licences Accès Santé  
LAS 1, LAS2 et LAS3

**Unité d'enseignement  
de l'option santé (mineure)**

**Modalités de contrôle des aptitudes  
et des connaissances (MCC)**

Année universitaire 2023/2024

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les Instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur - kinésithérapeute
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Santé en sa séance du 20/04/2023
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16/05/2023

Université Toulouse III Paul Sabatier  
Faculté de Santé  
Division de la formation  
133 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9  
Tél : 05.62.88.90.15  
Fax : 05.62.88.90.98  
Site internet <https://sante.univ-tlse3.fr/>

## **ARTICLE 1 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS**

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

Les examens sont constitués d'épreuves terminales écrites et anonymes.

L'unité d'enseignement est évaluée de la manière suivante, en session 1 et en session 2 :

<b>Nom de l'UE</b>	<b>Descriptif de l'UE</b>	<b>ECTS</b>	<b>Nature de l'épreuve</b>	<b>Durée de l'épreuve</b>
<b>UE mineure santé</b>  (semestre 2)	<u>FONDAMENTAUX EN SCIENCES DE LA SANTE – 1<sup>ère</sup> partie</u> Chimie Génome Biochimie Physique et Physiologie Biostatistiques Initiation à la connaissance du médicament	10  (50%)	<b>35 à 40 QCM</b>	1h15
	<u>FONDAMENTAUX EN SCIENCES DE LA SANTE – 2<sup>ème</sup> partie</u> La cellule et les tissus Anatomie Santé Société Humanité <u>METHODOLOGIE et CONNAISSANCE DES METIERS</u> Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Masso kinésithérapie	(50%)	<b>30 à 35 QCM</b>	1h

## **ARTICLE 2 – VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Pour valider l'Unité d'Enseignement et obtenir 10 ECTS, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Les 10 ECTS de l'option santé sont capitalisables, l'option santé validée est définitivement acquise. Elle ne peut être représentée.

L'absence à une épreuve quelle qu'en soit la raison vaut 0.

Une compensation s'applique entre les deux matières composant l'UE.

### **Organisation de la session 2**

Les étudiants n'ayant pas validé l'UE à la session 1 sont convoqués à la session 2 (rattrapage) pour valider leur UE.

L'étudiant doit repasser la ou les matières où il n'a pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'absence à une épreuve quelle qu'en soit la raison vaut 0.

Dès lors qu'une épreuve fait l'objet de rattrapage, la note de rattrapage se substitue à la note obtenue en session 1.

Toulouse, le 30 Mai 2023  
Le Président de l'Université,  
Jean-Marc BROTO



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER** Université Fédérale  
Toulouse-Midi-Pyrénées  
**FACULTÉ DE SANTÉ**

Division de la formation  
Service scolarité PASS-LAS

# **PASS**

**Parcours d'Accès Spécifique Santé**

## **PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS**

**Année universitaire 2023/2024**

Université Toulouse III Paul Sabatier  
Faculté de Santé  
Division de la Formation- Scolarité PASS  
133 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9  
Tél : 05.62.88.90.15 – 05.62.88.90.38  
Site internet <https://sante.univ-tlse.fr>

# SOMMAIRE

## SEMESTRE 1

UE1	CHIMIE GÉNOME BIOCHIMIE	p. 3
UE2	LA CELLULE ET LES TISSUS	p. 6
UE3	PHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE	p. 9
UE4	BIostatistiques	p. 14
UE5	ANATOMIE	p. 15
UE6	INITIATION A LA CONNAISSANCE DU MÉDICAMENT	p. 17
UE7	SANTE PUBLIQUE - SOCIÉTÉ HUMANITÉ	p. 18

## SEMESTRE 2

UE8	SPÉCIFIQUE MEDECINE	p. 20
UE9	SPÉCIFIQUE MAÏEUTIQUE	p. 22
UE10	SPÉCIFIQUE ODONTOLOGIE	p. 24
UE11	SPÉCIFIQUE PHARMACIE	p. 26
UE12	MÉTHODOLOGIE – CONNAISSANCE DES MÉTIERS – ANGLAIS	p. 28
UE MINEURE – OPTION DE LICENCE		p. 31

### Message à l'attention des étudiants

Les noms des enseignants réalisant les cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à être modifiés suivant les impératifs de chaque unité d'enseignement.

Nombre total d'heures de cours	48h	
<b>CM</b>	<b>33 h</b>	9/9/15h
Présentiel en amphithéâtre	33 h	
Dématérialisé Moodle	0	
<b>ED</b>	<b>15 h</b>	
Présentiel en séries	15 h	
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	10 séances	3/3/4
Dématérialisé Moodle	0h	

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Sophie SIXOU
- Frédérique SAVAGNER

**AUTRES ENSEIGNANTS****CHIMIE :**

- Salomé EL HAGE
- Jean-Luc STIGLIANI
- Fabien LETISSE
- Barbora LAJOIE
- Fatima EL GARAH

**GENOME :**

- Bettina COUDERC
- Dominique LANGIN

**BIOCHIMIE :**

- Jérôme AUSSEIL
- Frédérique SAVAGNER
- Sophie SIXOU/Thierry LEVADE

**GENOME ET/OU BIOCHIMIE :**

- Anthony LEMARIE
- Sylvie MONFERRAN
- Sylvie CASPAR-BAUGUIL
- Isabelle GENNERO
- Safouane HAMDJ
- Anne-Lise GENOUX
- Frédérique SABOURDY
- Stéphanie TRUDEL
- Anne GALINIER
- Caroline CAMARE
- Anne-Valérie CANTERO
- Françoise MAUPAS-SCHWALM
- Laura KELLER

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

● **CHIMIE ORGANIQUE GENERALE** **9h CM + 3 TD (1,5h) = 13,5h**

**A. Chimie Organique (partie 1)**

*2h Fatima EL GARAH*

*Chapitre I – LES BASES DE LA STRUCTURE DES BIOMOLECULES*

1. Nomenclature et description des fonctions chimiques
2. Isomérisation et stéréoisomérisation

**B. Chimie Générale (partie 1)**

*7h Fabien LETISSE*

*Chapitre I – L'ATOME*

1. Structure électronique de l'atome

*Chapitre II - LA LIAISON CHIMIQUE*

1. Différents types de liaisons chimiques (covalente, polarisée, ionique)
2. La liaison en mécanique ondulatoire

*Chapitre III - LIAISONS INTER-MOLECULAIRES*

1. Interactions de van der Waals
2. Liaisons hydrogène
3. Effet hydrophobe
4. Importance biologique des liaisons de faible énergie

*Chapitre IV - ELEMENTS DE THERMODYNAMIQUE POUR LA CHIMIE ET LA BIOCHIMIE*

1. Introduction
2. Définitions
3. Echanges d'énergie
4. Premier principe de la thermodynamique
5. Le second principe de la thermodynamique, l'entropie S
6. L'enthalpie libre G

*Chapitre V - LES EQUILIBRES D'OXYDO-REDUCTION*

1. Définitions
2. Nombre d'oxydation
3. Equation de NERNST et potentiels standard d'oxydo-réduction

● **GENOME** **9h CM + 3 TD (1,5h) = 13,5h**

*Chapitre I - LES CONSTITUANTS DES ACIDES NUCLEIQUES*

*2h Bettina COUDERC*

1. Structure des bases azotées, nucléosides et nucléotides
2. Polynucléotides, appariement des bases

*Chapitre II - ADN : STRUCTURES, REPLICATION, REPARATION, VARIATIONS*

*3h Bettina COUDERC*

1. Structure de l'ADN et de la chromatine
2. ADN support de l'information génétique : gènes et génomes (viraux, procaryotes et eucaryotes : génomes nucléaire et mitochondrial de l'Homme)
3. Réplication : procaryotes, spécificités chez les eucaryotes ; réplication chez les virus
4. Mutabilité et dynamique de l'ADN ; Réparation de l'ADN

*Chapitre III- EXPRESSION GENIQUE, TRANSCRIPTION*

*2h Dominique LANGIN*

1. Structures et fonctions des ARN
2. Transcription des ARN et régulation de la transcription
3. Maturation et modifications post-transcriptionnelles des ARN

*Chapitre IV - TRADUCTION DES ARNm ET BIOSYNTHESE DES PROTEINES*

2h Dominique LANGIN

1. Code génétique et cadre de lecture
2. Biosynthèse des protéines (procaryotes et eucaryotes)
3. Traduction mitochondriale

● **BIOCHIMIE**

15h CM + 4 TD (1,5h) = 21h

*Chapitre I - ACIDES AMINES, PEPTIDES ET PROTEINES*

4h Jérôme AUSSEIL

1. Définition des acides aminés
2. Structure et propriétés des 20 acides aminés naturels
3. Propriétés physicochimiques des acides aminés
4. Acides aminés dérivés : amines biogènes, ornithine et citrulline
5. Définition des peptides et protéines
6. Structure primaire, liaison peptidique
7. Structures secondaire, tertiaire et quaternaire
8. Propriétés physicochimiques des protéines, exemple de méthode d'analyse (SDS-PAGE)
9. Relation structure-fonction et notion de domaines fonctionnels

*CHAPITRE II - ENZYMOLOGIE*

1h Jérôme AUSSEIL

1. Enzymes, catalyse et cinétique enzymatique
2. Mesure de l'activité enzymatique. Exemple de régulation (inhibiteurs)

*Chapitre III - LIPIDES :*

4h Sophie SIXOU / Thierry LEVADE

1. Généralités, classification, propriétés physicochimiques
2. Acides gras : structure, nomenclature, séries
3. Dérivés d'acides gras (eicosanoïdes)
4. Glycérolipides, principales lipases et phospholipases
5. Sphingolipides
6. Stérols et principaux dérivés stéroïdes (sels biliaires, hormones stéroïdes et vitamines)
7. Lipoprotéines plasmatiques et rôles biologiques (transport des lipides)

*Chapitre IV - GLUCIDES*

3h Frédérique SAVAGNER

1. Oses simples : isomères, anomères, fonctions chimiques
2. Oses complexes : exemples de disaccharides, d'homo et d'hétéropolysaccharides
3. Vitamine C
4. Glycoconjugués (ici, que les glycoprotéines)

*Chapitre V - VUE D'ENSEMBLE DU METABOLISME*

2+1h Frédérique SAVAGNER,  
Sophie SIXOU / Thierry LEVADE

1. Métabolisme des glucides : glycolyse, formation de l'acétylCoA (sans régulation)
2. Cycle de Krebs
3. Oxydation phosphorylante
4. Métabolisme des lipides : bêta-oxydation des acides gras linéaires saturés
  1. Métabolisme intégré associé aux pathologies.

Nombre total d'heures de cours	48 h
<b>CM</b>	<b>38 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	38 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>10 h</b>
Présentiel en séries	9 h
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	6 séances de 1h30
Dématérialisé Moodle	1 h

### ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE

- Monique COURTADE-SAÏDI
- Jean-Christophe PAGES

### AUTRES ENSEIGNANTS

#### BIOLOGIE CELLULAIRE

- Cyril CLAVEL
- Nathalie JONCA
- Isabelle LAJOIE-MAZENC
- Léonor NOGUEIRA
- Jean-Christophe PAGES
- Bruno SEGUI
- Guy SERRE

#### HISTOLOGIE EMBRYOLOGIE

- Monique COURTADE-SAÏDI
- Céline BASSET
- Solène EVRARD
- Charlotte DUBUCS
- Daniel CUSSAC
- Angelo PARINI
- Victorine DOUIN-ECHINARD
- Yannis SAINTE-MARIE
- Lise LEFEVRE

### DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

#### ● **BIOLOGIE CELLULAIRE :**

##### **Cours magistraux**

Présentation du cours & Cellules souches & différenciation	2h	(JCP)
Membrane plasmique : structure	1h	(JCP)
Membrane plasmique : fonctions & Communication cellulaire	3h	(LN)
Cytosquelette	2h	(ILM)
Cytosol	1h	(ILM)
Noyau et Division cellulaire	2h	(CC)
Mitochondrie, Peroxysome	1h	(CC)
Système endomembranaire, trafic intracellulaire	2h	(NJ)
Adhérence, migration, domiciliation	1h	(NJ)
Sénescence et mort cellulaire	1h	(BS)

<b>TOTAL Cours magistraux</b>	<b>16h</b>	
<b>Travaux dirigés présentiels et Moodle</b>		
Identification et localisation des constituants cellulaires	2 de 1h30	3h
Exercices d'application (Moodle)	1h	
Exercices et QCM d'entraînement (Programme de Biologie Cellulaire complet, présentiel)	1h30	
<b>TOTAL Travaux dirigés</b>	<b>5h30</b>	
<b>TOTAL Enseignement</b>	<b>21h30</b>	

- **HISTOLOGIE/EMBRYOLOGIE : 26h30 soit 16h histo (CM) et 6h CM embryo et 4h30 de TD**

▪ <b>Histologie/Cytologie</b>	<b>16h CM + 3h (2x1.5h) ED</b>	
<b>A. Techniques Histologiques :</b>	<b>1h</b>	<b>S. Evrard</b>
<b>B. Tissus épithéliaux :</b>	<b>3h</b>	<b>S. Evrard</b>
1. Histogénèse des épithéliums		
2. Epithéliums de revêtement		
3. Epithéliums glandulaires		
<b>C. Tissus conjonctifs et squelettiques :</b>	<b>4h</b>	<b>C. Basset</b>
1. Tissus conjonctifs		
2. Tissus squelettiques		
a) Cartilage		
b) Os et histogénèse		
<b>D. Cellules sanguines et hématopoïèse :</b>	<b>2h</b>	<b>S. Evrard</b>
1. Méthodes d'étude cytologique du sang		
2. Eléments figurés du sang : Aspects morphologiques et fonctionnels		
3. Hématopoïèse (grandes lignes)		
<b>E. Tissus musculaires :</b>	<b>3h</b>	<b>D. Cussac</b>
1. Tissu musculaire strié squelettique		
2. Tissu myocardique		
3. Tissu musculaire lisse		
<b>F. Tissu nerveux :</b>	<b>3h</b>	<b>D. Cussac</b>
1. Organisation du système nerveux central et périphérique		
2. Eléments constitutifs		
3. Barrières sang / LCR / cerveau et régulation des échanges au niveau du système nerveux central		
4. Méninges et liquide céphalo-rachidien		

▪ **Embryologie :**

**6h + 1h30 ED**

- A. Première et deuxième semaines de développement :** 2h M. Courtade-Saidi
1. Nidation
  2. Anomalies de la nidation
- B. Gastrulation : formation de l'embryon tridermique :** 3h M. Courtade-Saidi
1. Destinée des trois feuillets
  2. Neurulation - Phase somitique
- C. Délimitation de l'embryon et embryogenèse précoce :** 1h M. Courtade-Saidi

Nombre total d'heures de cours	48 h
<b>CM</b>	<b>21 h et 21h</b>
Présentiel en amphithéâtre	42 h
Dématérialisé Moodle	
<b>ED</b>	<b>6 h</b>
Présentiel en séries	24 séries
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	4 séances
Dématérialisé Moodle	2 h

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Isabelle BERRY
- Anne-Sophie SALABERT

**AUTRES ENSEIGNANTS****PHYSIQUE**

- Isabelle BERRY
- Emmanuelle CASSOL
- Frédéric COURBON
- Pierre GANTET
- Anne-Sophie SALABERT
- Pierre PAYOUX
- Isabelle QUELVEN
- Lavinia VIJA

**PHYSIOLOGIE**

- Jean-François ARNAL
- Ivan TACK
- Daniel CUSSAC
- Victorine DOUIN-ECHINARD
- Yannis SAINTE-MARIE
- Lise LEFEVRE

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

### ● BIOPHYSIQUE

#### **ECTS 1 : Physicochimie**

***AS Salabert, I.Quelven, L.Vija (7h +1 TD présentiel)***

- Introduction générale : grandeurs, dimensions, unités (1h) AS
- États de la matière (1h) AS
- Propriétés colligatives des solutions (1h) IQ
- Les interfaces (1h) IQ
- Déplacements moléculaires et échanges à travers une membrane (2h) IQ
- pH et systèmes tampons (1h) LV

#### **ECTS 2: Rayonnements ionisants**

***P.Gantet, E.Cassol, F.Courbon (7h +1 TD présentiel)***

- Physique du noyau atomique (3h) PG
  - Energie (ondes et particules)
  - Stabilité/instabilité du noyau atomique.
  - Cinétique de la décroissance radioactive.
  - Filiations radioactives
- Interactions des rayonnements ionisants (2h) EC
- Grandeurs dosimétriques, détection des rayonnements, appareils d'imagerie (1h) EC
- Radioprotection (1h) FC

#### **ECTS 3 : Fluides et imagerie**

***P.Gantet, F.Courbon, P.Payoux (7h +1 TD présentiel)***

- Les radiofréquences et leur utilisation en RMN. (2h) PG
- Contrastes en IRM (1h) PG
- L'eau : caractère exceptionnel, structure dipolaire et ses conséquences, propriétés thermodynamiques et leurs conséquences (2h) FC
- Éléments de base de mécanique des fluides (2h) PP

## PHYSIOLOGIE

ECTS 4 : I.Tack

(9h +1h30 TD moodle)

- **LA FONCTION D'HOMÉOSTASIE : APPROCHE INTEGRATIVE DU VIVANT**

Organisation du vivant

Les organismes vivants sont des systèmes ouverts

Maintien des équilibres vitaux

Limites des variations compatibles avec la survie cellulaire

Bases de la communication cellulaire

Régulation des fonctions homéostatiques (notion de rétrocontrôle)

Exemple d'homéostasie thermodynamique : l'homéothermie

- **HOMÉOSTASIE DES COMPARTIMENTS LIQUIDIENS DE L'ORGANISME**

Solutions biologiques

Principales caractéristiques

Unités de mesure des concentrations

Compartiments liquidiens

Distribution des volumes

Mesures du volume des compartiments liquidiens

Composition des compartiments liquidiens

Transports et échanges entre compartiments

Échanges entre les compartiments extracellulaire et intracellulaire, notion d'osmose

Échanges entre les compartiments plasmatique et interstitiel

Illustration : hypothèse de Starling et physiopathologie des œdèmes

Échanges entre le compartiment plasmatique et le milieu extérieur, notion de bilan métabolique

Exemple d'homéostasie électrolytique : homéostasie de l'équilibre acide-base

ECTS 5 : D.Cussac, A.Parini

(5h +1h30 TD présentiel)

- **BASES DE LA PHYSIOLOGIE NEURONALE**

Notions de base concernant le fonctionnement du neurone et du système nerveux

Bases de l'électrophysiologie et méthodes d'étude

Potentiels de membrane de repos : bases ioniques, mécanismes moléculaires.

Potentiel électrotonique, potentiel d'action (notions de seuil, de périodes réfractaires, de sommation temporelle et spatiale)

Conduction nerveuse de fibres myélinisées et non myélinisées.

Bases du fonctionnement de la synapse, synapses excitatrices et inhibitrices, exemples de la synapse neuromusculaire

Exemples de neurotransmetteurs.

- **BASES DE LA PHYSIOLOGIE MUSCULAIRE**

Notions de base : Forces, énergie

Mécanismes moléculaires de la contraction

Synapse neuromusculaire et couplage excitation – contraction

Techniques de mesure de la contraction du muscle strié squelettique.

Notions de précharge et de postcharge.

Le muscle strié cardiaque : bases de l'ECG

Caractéristiques physiologiques des muscles lisses.

- **LA CIRCULATION : BASES PHYSIOLOGIQUES**

Mécanique des fluides : Pression, débit, régimes d'écoulement du sang, résistances à l'écoulement du sang (loi de Poiseuille)

Contraintes mécaniques de la paroi vasculaire : relation pression – tension – rayon (loi de Laplace), notion de cisaillement endothélial.

Mesure non invasive de la pression sanguine artérielle.

Applications à l'hémodynamique et notion d'homéostasie circulatoire

Exemple de physiologie d'organe : la circulation du muscle strié squelettique.

Cette UE illustre comment des lois décrites par la Biophysique expliquent plusieurs phénomènes Physiologiques. Cette intégration se retrouve dans tous les chapitres du programme de Physiologie. Dans le programme de Biophysique les notions répétées en Physiologie sont soulignées ci-dessous

## I – LA FONCTION D'HOMÉOSTASIE : APPROCHE INTEGRATIVE DU VIVANT

### Objectifs généraux

Connaître les bases physiques et physiologiques utiles à la compréhension des échanges et au maintien des équilibres au sein de l'organisme

## II – HOMEOSTASIE DES COMPARTIMENTS LIQUIDIENS DE L'ORGANISME

### Etats de la matière et leur caractérisation

Liquides, gaz, solutions

Potentiel chimique

Changements d'état, pression de vapeur

Propriétés colligatives : osmose, cryométrie, ébulliométrie

Régulation du milieu intérieur et des espaces hydriques et thermo-régulation

### Transports membranaires

Perméabilité, Loi de Fick, Filtration

Relation de Nernst, Equilibre de Donnan, Potentiels de membrane

Mobilité ionique, conductivité

Transport passif, facilité et actif

Canaux ioniques et potentiels d'action

### pH et Equilibre acido-basique

Potentiel électrochimique

Définition, Mesure du pH, Courbes de titration

Effet tampon, tampons ouverts et fermés

Applications au diagramme de Davenport

### **III – BASES DE LA PHYSIOLOGIE NEURONALE**

#### **Transports membranaires**

Perméabilité, Loi de Fick, Filtration

Relation de Nernst, Equilibre de Donnan, Potentiels de membrane

Mobilité ionique, conductivité

Transport passif, facilité et actif

Canaux ioniques et potentiels d'action

### **IV – LA FONCTION CONTRACTILE : COUPLAGE EXCITATION – CONTRACTION**

#### **Méthodes d'étude en électrophysiologie jusqu'à l'ECG**

Notions de base : Forces, énergie, potentiel

Electrostatique, Electrocinétique et dipôle électrique pouvant déboucher sur des techniques de mesure des potentiels électriques tels que les Potentiels imposés, l'électrophorèse, l'électrocardiogramme

### **V – LA CIRCULATION : EXEMPLE DE PHYSIOLOGIE INTEGREE**

#### **Circulation des fluides physiologiques**

Mécanique des fluides

Tension superficielle

Propriétés dynamiques : fluides parfaits, fluides réels, viscosité

Applications à l'hémodynamique

Nombre total d'heures de cours	16 h
<b>CM</b>	<b>12 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	12 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>4 h</b>
Présentiel en séries	0 h
(Nombre de séances d'1h par étudiant)	4 séances
Dématérialisé Moodle	4 h

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Benoît LEPAGE
- Mélanie WHITE-KONING

**AUTRES ENSEIGNANTS**

- Catherine ARNAUD

**DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS**

Cette UE comprend 16h, 12h de cours et 4h de TD

● **PROGRAMME DES COURS****12h**

- I. Mesure des phénomènes biologiques, notion de variabilité et de leur source :  
1h Benoît Lepage
- II. Statistiques descriptives et variables aléatoires. Lois de probabilité discrète (Bernoulli binomial, Poisson) et continue (loi normale) :  
1h Benoît Lepage
- III. Probabilités conditionnelles (rappel élémentaire de la théorie des ensembles, probabilités pour introduire sensibilité, spécificité et valeurs prédictives) :  
2h Benoît Lepage
- IV. Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance :  
1h Benoît Lepage -
- V. Théorie générale des tests, risque alpha, risque bêta de deuxième espèce :  
1h Mélanie White-Koning
- VI. Tests paramétriques de comparaison de moyennes (à une norme ou comparaison de deux moyennes avec échantillons indépendants et appariés) :  
1h Mélanie White-Koning
- VII. Test du chi 2 : test d'indépendance, test d'homogénéité, test d'adéquation à modèle théorique :  
1h Mélanie White-Koning
- VIII. Corrélation et régression linéaire  
1h Mélanie White-Koning
- IX. Epidémiologie clinique - Essais contrôlés randomisés, Etudes épidémiologiques observationnelles :  
3h Catherine Arnaud

**Travaux dirigés****4h**

4h de TD soit 4 TD de 1h en dématérialisé sur la plateforme Moodle :

- TD 1 : Variabilité, statistiques descriptives, lois statistiques
- TD 2 : Estimations, probabilités conditionnelles,
- TD 3 : Tests statistiques
- TD 4 : Epidémiologie

Nombre total d'heures de cours	25 h
<b>CM</b>	<b>22 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	22 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>3 h</b>
Présentiel en séries	3 h
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	0 séances
Dématérialisé Moodle	0 h

### **ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Pr Patrick CHAYNES
- Pr Raphaël LOPEZ
- Pr Guillaume de BONNECAZE

### **Autres ENSEIGNANTS**

- Dr Luana CARFAGNA
- Pr Elodie CHANTALAT
- Dr Ariane WEYL

### **DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS**

- Anatomie générale : 2h
  - Présentation, terminologie, organisation générale du corps humain
  - Le système squelettique : organogenèse, classification, squelette
  - Le système articulaire : organogenèse, classification, notion de mécanique articulaire
  - Le système musculaire : organogenèse, classification, anatomie fonctionnelle
- L'appareil circulatoire : 3h
  - Organogenèse, description générale
  - Les circulations
  - Le système cardionecteur
- L'appareil respiratoire : 2h
  - Organogenèse
  - Description générale
  - Paroi thoracique
- L'appareil digestif : 4h
  - Organogenèse
  - Description générale
  - Paroi abdominale
- L'appareil uro-génital : 2h
  - Organogenèse
  - Description générale

- Le système nerveux : 3h30
  - Organogenèse
  - Description générale, SNC, SNP, SNV
  - Les grandes fonctions
  
- Le système musculo-squelettique : 5h30
  - Le membre thoracique
  - Le membre pelvien
  - La colonne vertébrale
  - Le crâne et la face

Nombre total d'heures de cours	24 h
<b>CM</b>	<b>21 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	21 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>0 h</b>
Présentiel en séries	0 h
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	0 séances
Dématérialisé Moodle	3 h

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Fabien DESPAS
- Etienne CHATELUT

**AUTRES ENSEIGNANTS**

- Christine BREFEL-COURBON
- Jean-Michel SENARD
- Florence TABOULET

**DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS****CM : 21 h / ED : 3 h (type Moodle®)**

- **CM : 5h** **JM SENARD**
  - Cibles de médicaments : généralités (1h)
  - Cibles des médicaments : les RCPG (1h)
  - Cibles des médicaments : Récepteurs canaux / Canaux ioniques (1h)
  - Cibles des médicaments : Récepteurs à activité enzymatique / Enzymes (1h)
  - Quantification de l'effet des médicaments (1h)
  - ED : QCM d'entraînement et diaporama commenté
- **Notions générales de Pharmacocinétique (A.D.M.E.) : CM : 3h** **E CHATELUT**
  - ED : QCM d'entraînement et diaporama commenté
- **Notions générales de galénique et voies d'administrations : CM : 2h** **F DESPAS**
  - ED : QCM d'entraînement et diaporama commenté
- **Développement du médicament : CM 5h**
  - Conception du Médicament / Identification d'une cible (1h) **JM SENARD**
  - Evaluation préclinique (1h) **JM SENARD**
  - Evaluation clinique (3h) **C. BREFEL-COURBON**
  - ED : QCM d'entraînement et diaporama commenté
- **Cadre juridique Médicaments et autres produits de Santé : CM : 5h** **F TABOULET**
  - Définitions et mise sur le marché
  - Structures de régulation
  - Règles de prescription et de dispensation
  - ED : QCM d'entraînement et diaporama commenté
- **Correction Examen blanc déposé sur Moodle, retour sur les éléments de cours posant des difficultés : CM : 1 heure, toute l'équipe pédagogique**

<b>Partie SANTÉ PUBLIQUE</b>	
<b>Nombre total d'heures de cours</b>	<b>8 h</b>
<b>CM</b>	<b>8 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	8 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>0 h</b>
Présentiel en séries	0 h
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	0 séances
Dématérialisé Moodle	0 h

<b>Partie SOCIÉTÉ HUMANITÉ</b>	
<b>Nombre total d'heures de cours</b>	<b>20h</b>
<b>CM</b>	<b>20 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	20 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>0 h</b>
Présentiel en séries	0 h
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	0 séances
Dématérialisé Moodle	0 h

### DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

#### SANTÉ PUBLIQUE

##### ENSEIGNANTS RESPONSABLES

- Laurent MOLINIER
- Florence TABOULET

##### AUTRES ENSEIGNANTS

- Sandrine ANDRIEU
- Xavier DE BOISSEZON
- Fabrice HERIN
- Philippe MARQUE
- Laurent MOLINIER
- Florence TABOULET

##### ● **SANTE PUBLIQUE ETAT DE SANTE DES POPULATIONS**

- Les grands problèmes de Santé Publique (Sandrine ANDRIEU) – cours 1
- Santé environnement/travail (Fabrice HERIN) – cours 3
- Concepts et épidémiologie du handicap (Philippe MARQUE) – cours 4

##### ● **ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE**

- Prévention et dépistage (Sandrine ANDRIEU) – cours 2
- Prise en charge et compensation du handicap (Xavier DE BOISSEZON) – cours 5

● **SYSTEME DE SANTE ET PROTECTION SOCIALE**

Organisation du système de santé en France (Laurent MOLINIER) – cours 6

Définition et principes de fonctionnement de la protection sociale (Laurent MOLINIER) – cours 7

Santé dans l'économie nationale et maîtrise des dépenses de santé (Florence TABOULET) – cours 8

**SOCIÉTÉ HUMANITÉ**

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES**

- Norbert TELMON

- Olivier HAMEL

**AUTRES ENSEIGNANTS**

- Éric CRUBEZY

- Pierre-André DELPLA

- Nicolas FRANCHITTO

- Frédéric SAVALL

- Florence TABOULET

- Jean-Noël VERGNES

**DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS**

● **L'HOMME : EVOLUTION ET ENVIRONNEMENT**

Anthropologie et évolution de l'Homme 3h

L'Homme et son environnement 2h

● **L'HOMME ET SA SANTE**

La relation de soins 2h

Notion de norme en santé 1h

Addictologie 1h

Santé et violence 1h

● ***ETHIQUE, DEONTOLOGIE***

Règlementation des professions de santé 2h

Histoire du droit des usagers du système de santé 1h

Déontologie et Ethique des professions de santé 3h

● **HISTOIRE ET EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES DE LA SANTE** 4h

Nombre total d'heures d'enseignement	32 h
<b>CM</b>	<b>29 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	29 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>3 h</b>
Présentiel en séries	3 h
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	2 séances
Dématérialisé Moodle	0 h

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Thierry LEVADE
- Fabien DESPAS

**AUTRES ENSEIGNANTS**

- Maryse LAPEYRE-MESTRE
- Agnès SOMMET
- Nicolas FRANCHITTO
- Béatrice DULY-BOUHANICK
- Christophe ARBUS
- Éric CRUBEZY
- Céline BASSET
- Fabrice HERIN
- Angelo PARINI
- Antoine PIAU
- Sandrine ANDRIEU
- Antoine GALIBOURG
- Jean-François ARNAL
- Ivan TACK
- Cyril CLAVEL
- Bruno SEGUI
- Sophie SIXOU ou Ayman AL SAATI

**Pour les ED :**

- Ayman AL SAATI
- Sylvie CASPAR-BAUGUIL
- Caroline CAMARE
- Anne-Valérie CANTERO
- Isabelle GENNERO
- Anne-Lise GENOUX
- Anne GALINIER
- Safouane HAMDJ
- Françoise MAUPAS-SCHWALM
- Sylvie MONFERRAN
- Frédérique SABOURDY
- Stéphanie TRUDEL

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

Cette UE comprend 4 volets :

- **ADDICTIONS – PHARMACODEPENDANCE – PHARMACOVIGILANCE**  
**total : 5h**
  - Pharmacovigilance 1h Pr Agnès SOMMET
  - Addictovigilance/Pharmacodépendance 1h Dr Maryse LAPEYRE-MESTRE
  - Pharmaco-épidémiologie 1h Dr Maryse LAPEYRE-MESTRE
  - Conduites addictives 2h Pr Nicolas FRANCHITTO
- **PRODUITS DE SANTE ET SOCIETE**  
**total : 5 h**
  - Exemples et surveillance des Dispositifs Médicaux 1h Dr Fabien DESPAS
  - Professionnels de santé et structures de régulation : interactions et aspects économiques 1h Dr Maryse LAPEYRE-MESTRE
  - Bon usage du médicament 1h Pr Béatrice DULY-BOUHANICK
  - Les médicaments génériques et médicaments biosimilaires 1h Dr Fabien DESPAS
  - L'apport de l'IA dans la santé de demain 1h Dr Antoine GALIBOURG
- **LES GRANDS DOMAINES DE LA MEDECINE**  
**total : 10 h**
  - Maladies psychiatriques et société 2h Pr Christophe ARBUS
  - Co-évolution Homme et maladies 2h Pr Eric CRUBEZY
  - Cancer : définition, épidémiologie, prévention, thérapeutiques 2h Dr Céline BASSET
  - Environnement et santé 2h Dr Fabrice HERIN
  - Vieillesse 2h
    - Bases physiologiques de la sénescence 1h Pr Angelo PARINI
    - Aspects démographiques et médicaux 1h Pr Antoine PIAU
- **PATHOLOGIES EMBLEMATIQUES ILLUSTRÉES PAR DES TECHNIQUES DE DIAGNOSTIC ET DE RECHERCHE**  
**total : 12h**

*Ce volet vient en complément d'une partie de l'UE spécifique Pharmacie UE11 intitulée « Techniques d'études du vivant : du gène à l'organisme entier. Cette partie de l'UE11 devra être traitée avant celle de l'UE8.*

Cours magistraux (2h Physiologie + 4h Biologie cellulaire + 3h Biochimie) + Enseignements dirigés (2 séances de 1h30 par étudiant) :

  - Captation, transport et utilisation de l'oxygène et ses anomalies: hypoxémie, ischémie et hypoxie 1h Pr Jean-François ARNAL
  - Exemple de démarche expérimentale : la découverte des aquaporines 1h Pr Ivan TACK
  - Techniques d'immuno-analyse 2h Pr Bruno SEGUI
  - Auto-anticorps et polyarthrite rhumatoïde 1h Dr Cyril CLAVEL
  - Biothérapies et polyarthrite rhumatoïde 1h Pr Bruno SEGUI
  - Hypercholestérolémie familiale et homéostasie du cholestérol 1h Pr Thierry LEVADE
  - Une erreur innée du métabolisme 1h Pr Thierry LEVADE
  - Cancers du sein : histoire naturelle, classifications et diagnostics 1h Pr S. SIXOU ou A. AL SAATI

Nombre total d'heures de cours	32 h
<b>CM</b>	<b>27,5 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	27,5 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>4,5 h</b>
Présentiel en séries	1 h 30
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	1 séance
Dématérialisé Moodle	3h

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Roger LEANDRI
- Monique COURTADE-SAIDI

**AUTRES ENSEIGNANTS**

- Nicolas GATIMEL
- Jessika MOREAU
- Monique COURTADE-SAIDI
- Charlotte DUBUCS
- Paul GUERBY
- Emmanuel TREINER
- Florence TREMOLLIÈRES
- Daniel CUSSAC
- Angelo PARINI
- Victorine DOUIN-ECHINARD
- Yannis SAINTE-MARIE
- Lise LEFEVRE

**DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS**

- **REPRODUCTION :** **7h CM + 1.5h TD**
  - Méiose : 1h Dr Nicolas Gatimel
  - Ovogenèse : 1h Dr Nicolas Gatimel
  - Spermatogenèse, spermiogenèse : 1h Dr Jessika Moreau
  - Spermatozoïde : 1h Dr Nicolas Gatimel
  - Fécondation : 1h Pr Roger Léandri
  - 1<sup>re</sup> semaine du développement embryonnaire : 1h Dr Jessika Moreau
  - Cellules souches embryonnaires : 1h équipe D. Cussac
  - +1.5h TD Présentiel : équipe D. Cussac (+/- 1 ou 2 enseignants équipe BDR au besoin)
  
- **UNITE FOETO-PLACENTAIRE ET DEVELOPPEMENT :** **13h30 CM et 1h30 TD**
  - Développement et circulation placentaire : 2hR. Léandri
  - Circulation embryonnaire et fœtale 1hC. Dubucs
  - Echanges foeto-placentaires : 2hP. Guerby
  - Placenta glande endocrine : 1hJ. Moreau
  - Immunologie de la grossesse : 1hE. Treiner
  - Régulation de la croissance fœtale, exemple de la croissance osseuse : 1h eq F. Tremollières
  - Rôle de la thyroïde dans la croissance fœtale : 1h eq F. Tremollières

• Différenciation sexuelle :	1h	eq . D. Cussac
• Régulation de la croissance post-natale :	1h	eq . D. Cussac
• Grossesses gémellaires-grossesses môtaires :	1h	C. Dubucs
• Epigénétique :	1h30	R. Léandri
• + 1h30 TD : Moodle		
<b>• EMBRYOLOGIE SPECIALE :</b>	<b>7h CM + 1h30 TD</b>	
• Développement de l'appareil digestif :	1h30	M. Courtade-Saidi
• Développement de l'appareil uro-génital :	1h30	M. Courtade-Saidi
• Développement de la face et de la région branchiale :	1h	C. Dubucs
• Développement des organes des sens	1h	C. Dubucs
• Mise en place de la gonade masculine :	1h	J. Moreau
• Mise en place de la gonade féminine :	1h	J. Moreau
• +1.5h TD Moodle:		M. Courtade-Saidi/C. Dubucs

Nombre total d'heures de cours	32 h
<b>CM</b>	<b>29 h</b>
Présentiel en amphithéâtre	29 h
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>3h</b>
Présentiel en amphithéâtre (entraînement aux QCM)	3 h
(Nombre de séances d'1h par étudiant)	3 séances
Dématérialisé Moodle	0 h

### ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE

- Pr Cathy NABET
- Pr Raphaël LOPEZ

### AUTRES ENSEIGNANTS

Pr Vincent BLASCO BAQUE  
 Dr Amaury DE BARROS  
 Pr Guillaume DE BONNECAZE  
 Dr Thibault CANCEILL  
 Pr Olivier HAMEL  
 Dr Sabine JONIoT  
 Pr Philippe KEMOUN  
 Dr Sara LAURENCIN  
 Pr Paul MONSARRAT

### DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

- **ANATOMIE TETE ET COU :** **12h**
  - Ostéologie craniofaciale : 4h Dr Amaury De Barros
  - Musculature et innervation 1h Pr Raphaël Lopez
  - Articulation temporo mandibulaire et muscles masticateurs 2h Pr Raphaël Lopez
  - Cou paroi antéro-latérale : 1h Pr Guillaume de Bonnecaze
  - Axes vasculo-nerveux de la tête et du cou : 1h Pr Guillaume de Bonnecaze
  - Cavité orale et glandes salivaires : 2h Pr Paul Monsarrat
  - Organes des sens 1h Pr Raphaël Lopez
  
- **ANATOMIE DES DENTS ET DU PARODONTE :** **3h**
  - Anatomie des dents et des arcades : 2h Dr Sabine Joniot
  - Muqueuse buccale et parodonte : 1h Dr Sara Laurencin

- **BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT, DE LA CROISSANCE ET DES STRUCTURES ORALES :**  

	<b>4h</b>	
▪ Développement et croissance des structures orales :	2h	Pr Philippe Kemoun
▪ Histologie des structures orales :	2h	Pr Philippe Kemoun
  
- **PHYSIOLOGIE OROFACIALE :**  

	<b>4h</b>	
▪ Salivation :	1h	Dr Thibault Canceill
▪ Gustation :	1h	Dr Thibault Canceill
▪ Mastication et déglutition :	1h	Dr Thibault Canceill
▪ Articulation dento-dentaire et fonctions orofaciales :	1h	Dr Sabine Joniot
  
- **MICROBIOTE ORAL, PATHOLOGIES BUCCO-DENTAIRES ET LEURS CONSEQUENCES :**  

	<b>5h</b>	
▪ Microbiote oral :	2h	Pr Vincent Blasco Baqué
▪ Introduction à la maladie carieuse :	1h	Pr Cathy Nabet
▪ Introduction à la maladie de la muqueuse buccale et du parodonte :	1h	Dr Sara Laurencin
▪ Médecine orale et médecine générale :	1h	Pr Cathy Nabet
  
- **SPECIFICITES DE LA RELATION DE SOINS EN ODONTOLOGIE :**  

	<b>1h</b>	Pr Olivier Hamel
--	-----------	------------------
  
- **ENTRAÎNEMENTS AUX QCM :**  

	<b>3h</b>	
--	-----------	--

Nombre total d'heures de cours	32 h
<b>CM</b>	<b>24h30</b>
Présentiel en amphithéâtre	(10h + 7h+ <b>7h30</b> )
Dématérialisé Moodle	0
<b>ED</b>	<b>9h</b>
Présentiel en séries	<b>6h + 1,5 h</b> (amphi)
(Nombre de séances d'1h30 par étudiant)	<b>4 (3 TD chimie + 1 TD techniques)</b>
Dématérialisé Moodle	1 h (pharmacologie)

**ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE L'UE**

- Salomé EL HAGE
- Isabelle LAJOIE-MAZENC

**AUTRES ENSEIGNANTS**CHIMIE

- Fatima EL GARAH
- Salomé EL HAGE
- Barbora LAJOIE
- Fabien LETISSE
- Jean-Luc STIGLIANI

PHARMACOLOGIE et PHARMACIE GALENIQUE

- Etienne CHATELUT
- Sophie GIROD FULLANA

TECHNIQUES D'ETUDES ADN ET PROTEINES

- Bettina COUDERC
- Isabelle LAJOIE-MAZENC
- Bruno SEGUI
- Sylvie MONFERRAN
- Anne-Lise GENOUX

**DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS**● **BASES CHIMIQUES DES MEDICAMENTS****CM 10h + TD 4,5h***Cet enseignement fait suite à l'enseignement de Chimie organique et de Chimie générale de l'UE 1 du premier semestre.***Chimie Organique****8h CM + 2 TD (2x1,5h) = 11h***Salomé EL HAGE*

- Les bases de la réactivité chimique
  1. Les effets électroniques
  2. Conséquences des effets électroniques sur la force des acides et bases
  3. Ruptures des liaisons
  4. Intermédiaires réactionnels
- Description des mécanismes réactionnels et réactivité des principales fonctions
  1. Classification des réactions organiques
  2. Réactivité des principales fonctions chimiques

## Chimie Générale

2h CM + 1 TD (1,5h) = 3,5h

*Jean-Luc STIGLIANI*

- Cinétique chimique
  1. Vitesse d'une réaction
    - Les lois de vitesse
    - Notions d'ordre d'une réaction
  2. Mécanismes réactionnels
    - Facteurs influant sur la vitesse d'une réaction
    - Energie d'activation
    - Catalyseurs

### ● CŒUR DE METIER PHARMACIE MEDICAMENT ET AUTRES PRODUITS DE SANTE

**CM 7h + 1 TD (Moodle + 1,5 h amphi)**

- Les paramètres pharmacocinétiques 3h *Etienne CHATELUT*
- Formulation galénique et mise en forme d'un médicament 3h *Sophie GIROD FULLANA*
- Développement et stratégies thérapeutiques, à partir de l'exemple d'une classe pharmacologique (aspects pharmacodynamiques, pharmacocinétiques et galéniques) 1h *Etienne CHATELUT*

### ● TECHNIQUES D'ETUDE DU VIVANT : DU GENE A L'ORGANISME ENTIER

**CM 7h30 + 1,5h TD**

*Ce volet vient en complément d'une partie de l'UE spécifique Médecine intitulée « Pathologies emblématiques illustrées par des techniques de diagnostic et de recherche » et des enseignements donnés en UE1. Un temps sera consacré à la présentation de l'UE par rapport aux sciences pharmaceutiques.*

- Techniques d'étude de l'ADN (**4h**) et des protéines (**3,5h**) **7,5h**  
*Bettina COUDERC / Isabelle LAJOIE-MAZENC*
- TD d'application 1,5h  
*Sylvie MONFERRAN*

<b>METHODOLOGIE</b>		<b>9 h (1 ECTS)</b>
<b>Nombre total d'heures de cours</b>		
<b>CM</b>		<b>5 h</b>
	Présentiel en amphithéâtre	5 h
<b>ED</b>		<b>4 h</b>
	Présentiel	1 h
	Travail personnel	3 h

<b>CONNAISSANCE DES METIERS</b>		<b>8 h (1 ECTS)</b>
<b>Nombre total d'heures de cours</b>		
<b>CM</b>		<b>5 h</b>
	Séminaire	5 h
	Dématérialisé Moodle	3 h

<b>ANGLAIS</b>		<b>8 h (2 ECTS)</b>
<b>Nombre total d'heures de cours</b>		
<b>CM</b>		<b>0 h</b>
	Présentiel en amphithéâtre	<b>0 h</b>
	Dématérialisé Moodle	<b>8 h</b>

### DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

#### METHODOLOGIE

##### **Enseignants responsables**

- Jean-Noël Vergnes
- Sylvie Monferran

##### **Autres enseignants**

Ayman Al Saati  
Fabien Brouillet  
Annette Burguet  
Sophie Cazalbou  
Laurie Frances

Peggy Gandia  
Sylvie Monferran  
Julien Rosenzweig  
Sophie Sixou  
Jean Noël Vergnes

##### **Descriptif des enseignements :**

##### **Cours Magistraux**

Psychologie de la communication (2h de CM)  
Notions de compétences situationnelles (2h de CM)  
Méthodologie pour bien communiquer à l'oral (1h de CM)

**5h**

Annette Burguet  
Jean-Noël Vergnes  
Sophie Sixou

##### **Entraînement aux mini-entrevues multiples (MEM) :**

**4h**

**4h de TD** (3h de travail personnel et **1h de TD présentiel**).

**Les 3 h de travail personnel** correspondent à la réalisation d'une vidéo de 3 minutes par étudiant sur un sujet connu 24h à l'avance (pour se mettre dans une situation proche de celle des conditions réelles et garder de la spontanéité). Le sujet a pour but d'évaluer des compétences situationnelles et transversales (empathie, éthique, bon sens, savoir être,...). Lors du TD présentiel, un retour général est

fait à l'ensemble des étudiants de la série pour définir les grandes lignes des attitudes à avoir, ou au contraire à éviter, lors d'une MEM.

Des séquences en ligne de MEM sont mises à la disposition des étudiants pour exemples, ainsi que des consignes pour la réalisation des vidéos, et leur dépôt sur la plate-forme Moodle.

### **CONNAISSANCE DES METIERS**

#### **Enseignants responsables**

- Elodie Chantalat
- Fabien Brouillet
- Jean-Noël Vergnes

#### **Autres enseignants**

- Dominique Bonnet
- Fabien Brouillet
- Jean-Michel Caire
- Elodie Chantalat
- Françoise Copetti
- Sarah Cousty
- Yannick Escalle
- Coralie Fregonese
- Serge Garbal
- Florence Liaunet
- Jérôme Marquet-Doléac
- Mathieu Marx
- Sylvie Monferran
- Pauline Munier
- Pascale Quinton
- Vincent Soler
- Jean-Noël Vergnes

#### ***Séminaire***

**5 h**

Présentation des différents métiers (MMOPK) et de formations paramédicales

- Médecine (2h) : Mmes Chantalat et Munier
- Pharmacie (2h) : Mme Monferran et Mr Brouillet
- Odontologie (2h) : Mme Cousty et Mr Vergnes
- Maïeutique (2h) : Mmes Bonnet et Fregonese
- Masso-Kinésithérapie (1h) : Mr Garbal
- Réadaptation et soins (3h) :
- Soins infirmiers : Mme Quinton
- Psychomotricité Mr Marquet-Doléac.
- Orthophonie Mme Liaunet
- Orthoptie : Mr Soler
- Audioprothèse : Mr Marx.
- Podologie-pédicurie : Mr Escalle
- Manipulateurs en radiologie : Mme Copetti
- Ergothérapie: Mr Caire

#### ***Enseignements dématérialisés sur Moodle***

**3 h**

Situations cliniques présentées sous forme de séquences vidéo, témoignant des aspects variés de chaque métier, mais soulignant aussi l'interdisciplinarité. Les étudiants seront amenés à visionner chaque vidéo plusieurs fois pour en retenir les messages. Ils pourront être guidés pour cela par des questionnaires associés à chaque vidéo.

Scénario développé par l'équipe de Médecine/Maïeutique

Scénario développé par l'équipe de Pharmacie/Kinésithérapeute

## ANGLAIS

### **Enseignants responsables**

- C. Baranger
- Ph. Murillo

### **Descriptif des enseignements**

- Getting into medical studies (2h)
- Going abroad (2h)
- Anatomy (2h)
- Public health (2h)

Les syllabus des options seront communiqués par les responsables pédagogiques.

PASS - option <b>Droit</b>	UT3/UT1
PASS - option <b>Géographie et aménagement</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Histoire</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Philosophie</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Sciences du langage</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Sciences sociales - Gestion appliquée aux SHS</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Sociologie</b>	UT3/UT2
PASS - option <b>Chimie</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Electronique, énergie électrique, automatique</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Informatique</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Mathématiques</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Mécanique</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Physique Chimie</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Sciences de la vie</b>	UT3/UT3
PASS - option <b>Sciences et humanités</b>	UT3/UT3



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Division de la formation  
Service scolarité PASS-LAS

**LAS.1 - Licences Accès Santé 1**  
Universités de Toulouse I, III, INUC

**Règles d'accès aux études MMOP**

Année universitaire 2023/2024

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les Instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur – kinésithérapeute
- Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Santé en sa séance du 20/04/2023
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19/09/2023

Université Toulouse III Paul Sabatier  
Faculté de Santé  
Division de la formation  
133 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9  
Tél : 05.62.88.90.15  
Fax : 05.62.88.90.98  
Site internet <https://sante.univ-tlse3.fr>

## **CHAPITRE I**

### **DISPOSITIF GENERAL**

#### **ARTICLE 1 - La formation L.AS1**

La L.AS1 est une année de formation permettant l'accès aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie.

Les Licences Accès Santé sont composées d'unités d'enseignement correspondant à la mention de licence (60ECTS) dans laquelle il a été accepté sur Parcoursup et d'une option Santé (10ECTS).

Liste des LAS1 ouvrant l'accès aux formations MMOP :

LAS-1 2023/2024	Filières ouvertes
<b>Université Toulouse 1 Capitole</b>	
Administration économique et sociale	MMOP
Droit	MMOP
Droit – antenne Montauban	MMOP
Economie	MMOP
<b>Université Toulouse 3 Paul Sabatier</b>	
Chimie	MMOP
Electronique, énergie électrique, automatique	MMOP
Génie civil	MMOP
Informatique	MMOP
Mathématiques	MMOP
Sciences et humanités	MMOP
Mécanique	MMOP
Physique-Chimie	MMOP
Physique	MMOP
Sciences de la vie	MMOP
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	MMOP
<b>Institut national universitaire Champollion</b>	
Droit	MMOP
Droit et Gestion	MMOP
Electronique, énergie électrique, automatique	MMOP
Informatique	MMOP
Lettres	MMOP
Mathématiques	MMOP
Physique, chimie	MMOP
Psychologie	MMOP
Sciences de la vie	MMOP
Langues étrangères appliquées affaires et commerce international	MMOP
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	MMOP

#### **ARTICLE 2 - Modalités de candidature**

De manière générale, tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique, sous réserve d'avoir validé au moins 120 ECTS lors de sa seconde candidature. En revanche, il ne peut présenter sa candidature que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

#### **ARTICLE 3 –Validation**

Les Licences Accès Santé sont validées à condition de valider à la fois les 60 ECTS de la mention de Licence (se reporter aux modalités votées par chaque établissement) et les 10 ECTS de l'option Santé.

## **CHAPITRE II**

### **CANDIDATURE ET ACCES A LA 2<sup>ème</sup> ANNEE MMOP**

#### **ARTICLE 4 – Candidature et modalités d’inscription aux formations MMOP**

##### **Candidature à MMOP**

Conformément à l’arrêté du 4 novembre 2019 et à l’arrêté du 22 octobre 2021, les étudiants doivent faire acte de candidature dans une ou plusieurs formations de Santé sur une plateforme dédiée, dès la parution des résultats de licence session 1 (les dates précises seront communiquées sur le site de la faculté de santé).

Seuls les étudiants ayant validé leur 1<sup>ère</sup> année de licence et les 10 ECTS de l’option Santé en première session dans l’année universitaire de l’inscription (hors régime spécial d’études) pourront candidater. L’année de LAS1 ne peut pas être redoublée.

Une commission comprenant au moins un représentant de chaque établissement examine la recevabilité des dossiers des candidats.

L’administration informera alors l’étudiant de la recevabilité de sa candidature.

L’étudiant qui ne dépose pas de dossier de candidature ne pourra pas prétendre à l’admission en 2<sup>ème</sup> année MMOP.

#### **ARTICLE 5 – Classement à l’issue du 1<sup>er</sup> groupe d’épreuves**

L’ensemble des résultats obtenus aux épreuves des unités d’enseignements de la Licence est pris en compte pour établir le classement.

Afin de veiller à l’équité et à l’harmonisation entre les différentes L.AS, les notes obtenues dans les unités d’enseignement autres que l’option Santé sont lissées entre elles (méthode des moyennes centrées réduites, au besoin par UE) pour réaliser un interclassement.

Le classement est obtenu en fonction des résultats de la nouvelle note lissée de la licence et des résultats de l’option santé en prenant en compte pour 70% la note lissée de la Licence et pour 30% la note de l’option Santé.

Le jury est souverain pour différencier les ex-aequo.

#### **ARTICLE 6 - Admission en 2<sup>ème</sup> année MMOP à l’issue du 1<sup>er</sup> groupe d’épreuves**

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury sont admis dans les formations de médecine, de pharmacie, d’odontologie, de maïeutique sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe. Toutefois, le pourcentage de ces admis ne peut excéder 50% du nombre de places offertes par formation.

Les listes des candidats admis, mentionnant le rang de classement, sont publiées sur le site internet de la faculté de santé.

Les candidats admis, à l’issue de cette phase, doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l’acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d’admission, la formation de médecine, de pharmacie, d’odontologie de maïeutique définitivement choisie, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d’attester de la date de son dépôt, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission

Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d’épreuves.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation de médecine, de pharmacie, d’odontologie ou de maïeutique à l’issue du premier groupe d’épreuves doit renoncer à cette admission s’il souhaite se présenter au second groupe d’épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations.

« Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l’issue du premier groupe d’épreuves ».

## **ARTICLE 7 - Accès au second groupe d'épreuves**

Pour y accéder, les notes obtenues à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves doivent se situer au-dessus des seuils définis par le jury.

Les épreuves du second groupe ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de quinze jours après publication de la liste des étudiants admis à l'issue des épreuves du premier groupe.

Les épreuves du second groupe sont constituées de deux épreuves orales :

Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient
Entretien n°1	10 mn	50%
Entretien n°2	10 mn	50%

**La présence aux épreuves du second groupe est obligatoire.**

**L'absence aux deux épreuves orales ne permet pas d'accéder à MMOP.**

L'absence à une des épreuves orales quelle qu'en soit la raison vaut 0.

## **ARTICLE 8 – Classement à l'issue du second groupe d'épreuves**

A l'issue du second groupe d'épreuves, les coefficients suivants seront appliqués sur les notes des :

1 <sup>er</sup> groupe d'épreuves (suivant le classement à l'issue du 1 <sup>er</sup> groupe)	70%
2 <sup>ème</sup> groupe d'épreuves	30%

Le jury est souverain pour différencier les ex-aequo.

Le jury établit pour l'admission dans les formations de MMOP, par ordre de mérite, une liste principale et le cas échéant, une liste complémentaire pour chaque formation. Ces listes sont publiées sur le site internet de la faculté de santé.

Les candidats inscrits sur ces listes confirment, au plus tard quinze jours après la publication des résultats par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de dépôt, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ce choix est définitif.

Toulouse, le .....  
Le Président de l'Université,

Jean-Marc BROTO



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Division de la formation  
Service scolarité PASS-LAS

## LAS 2 et LAS 3 - Licences Accès Santé 2 et 3

Universités de Toulouse I, II, III, INUC

# **Règles d'accès aux études MMOP-K**

Année universitaire 2023/2024

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les Instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur - kinésithérapeute
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Santé en sa séance du 20/04/2023
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19/09/2023

## **CHAPITRE I DISPOSITIF GENERAL**

### **ARTICLE 1 – Les formations LAS2 et LAS3**

La LAS2 et la LAS3 sont des années de formation permettant l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique. Elle permet également l'accès par convention à la formation de masseur kinésithérapeute\* de l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK), à l'exception des LAS2 et LAS3 STAPS.

Tout étudiant peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Lors de sa première candidature, il doit avoir validé au moins 60 crédits ECTS.

Lors de sa seconde candidature, il doit avoir validé 60 crédits ECTS supplémentaires dans l'année universitaire de l'inscription (hors régime spécial d'études) : c'est à dire 120 crédits ECTS en cas de première candidature avec 60 ECTS validés antérieurement, ou 180 ECTS en cas de première candidature après 120 ECTS validés antérieurement.

La candidature est conditionnée par la validation obligatoire d'au moins 10 crédits ECTS dans des unités d'enseignements relevant du domaine de la santé.

Les 10 ECTS Santé peuvent avoir été acquis soit :

- à partir d'un PASS ou à partir d'une LAS1 validés antérieurement en session 1 ou en session 2 ;
- dans l'année en cours (L2 ou L3) en s'inscrivant à l'option Santé ;
- soit dans le cas d'un PASS-UT3 non validé après avoir obtenu **en session 2** une moyenne égale ou supérieure à **8/20 sur les 50 ECTS de santé**.

Peuvent candidater à MMOP-K, les étudiants inscrits en L2 ou en L3 correspondant à l'option du PASS (UT1, UT2, UT3 2020/2022) ou faisant suite à une Licence 1 ou Licence 2 ouvrant l'accès santé (UT1, UT2, UT3, INUC 2020-2022).

Liste des LAS2 et LAS3 ouvrant l'accès aux formations MMOP-K pour l'année 2023/2024 est :

LAS 2 / LAS 3 2023/2024	Filières ouvertes
<b>Université Toulouse 1 Capitole</b>	
Administration économique et sociale	MMOP - K
Droit	MMOP - K
Economie	MMOP - K
<b>Université Toulouse 2 Jean-Jaurès</b>	
Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales	MMOP - K
Histoire	MMOP - K
Géographie et aménagement - Géographie, Aménagement et Environnement	MMOP - K
Philosophie	MMOP - K
Sciences du langage	MMOP - K
Sciences sociales – Gestion appliquées aux SHS	MMOP - K
Sociologie	MMOP - K
<b>Institut national universitaire Champollion</b>	
Droit	MMOP - K
Droit et Gestion	MMOP - K
Electronique, énergie électrique, automatique	MMOP - K
Informatique	MMOP - K
Lettres	MMOP - K
Mathématiques	MMOP - K
Physique, chimie	MMOP - K
Psychologie	MMOP - K
Sciences de la vie	MMOP - K
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	MMOP - K
<b>Université Toulouse 3 Paul Sabatier</b>	
Chimie	MMOP - K
Electronique, énergie électrique, automatique	MMOP - K
Génie civil	MMOP - K
Informatique	MMOP - K
Mathématiques	MMOP - K
Mathématiques Sciences et humanités	MMOP - K
Mécanique	MMOP - K
Physique	MMOP - K

Physique, Chimie	MMOP - K
Sciences de la vie	MMOP - K
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	MMOP - K

## **CHAPITRE II**

### **CANDIDATURE ET ACCES A LA 2<sup>ème</sup> ANNEE MMOP-K**

#### **ARTICLE 2 – Modalités de Candidature à l'accès MMOP-K**

##### **Candidature à MMOPK**

Conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019 et à l'arrêté du 22 octobre 2021, le candidat doit avoir validé au moins 120 crédits ECTS, en première session de l'année de que ce soit pour la première ou la seconde chance pour pouvoir candidater. Ne peuvent faire acte de candidature que les candidats admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session de l'année de licence en cours (L2 ou L3).

Les étudiants doivent faire acte de candidature sur l'application dédiée, dès la parution des résultats de licence session 1 (les dates précises seront communiquées sur le site de la faculté de santé), en déposant les pièces justificatives demandées, à savoir :

- Descriptif du parcours de formation antérieur
- Attestation du nombre de candidatures antérieures (PCEM1-PCEP1-PACES-PASS-LAS)
- Attestation sur l'honneur d'une candidature unique en 2023/2024
- Formulaire choix des filières

Une commission comprenant au moins un représentant de chaque établissement examine les dossiers des candidats afin de s'assurer que la progression académique est compatible avec une poursuite des études dans une des formations MMOP-K.

L'administration informera alors l'étudiant de la recevabilité de sa candidature.

L'étudiant qui ne dépose pas de dossier de candidature ne pourra pas prétendre à l'admission en 2<sup>ème</sup> année MMOP-K.

#### **ARTICLE 3 – Classement à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves**

La moyenne générale de l'année de LAS2 ou de LAS3 (60 ECTS) est prise en compte pour établir le classement.

Afin de veiller à l'équité et à l'harmonisation entre les différentes L.AS2 et L.AS3, un interclassement selon la méthode des moyennes centrées réduites, au besoin par UE, est réalisé sur l'ensemble des étudiants qui se sont présentés en session 1.

Le jury est souverain pour différencier les ex-aequo.

#### **ARTICLE 4 - Admission en 2ème année MMOP-K à l'issue du 1er groupe d'épreuves**

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury sont admis dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique ou éventuellement de masso-kinésithérapie sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe. Toutefois, le pourcentage de ces admis ne peut excéder 50% du nombre de places offertes par formation.

Les listes des candidats admis, mentionnant le rang de classement, sont publiées sur le site internet de la faculté de santé.

Les candidats admis, à l'issue de cette phase, doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique ou éventuellement de masso-kinésithérapie définitivement choisie, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission.

Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou, de maïeutique à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations.

« Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves. »

#### **ARTICLE 5 - Accès 2ème groupe d'épreuves**

Pour y accéder, les notes obtenues à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves doivent se situer au-dessus des seuils définis par le jury.

Les épreuves du second groupe ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de quinze jours après publication de la liste des étudiants admis à l'issue des épreuves du premier groupe.

Les épreuves du second groupe sont constituées de deux épreuves orales :

Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient
Entretien n°1	10 mn	50%
Entretien n°2	10 mn	50%

#### **La présence aux épreuves du second groupe est obligatoire**

#### **L'absence aux deux épreuves orales ne permet pas d'accéder à MMOPK.**

L'absence à une épreuve orale quelle qu'en soit la raison vaut 0.

Afin de veiller à l'équité entre les jurys et les différentes questions posées, les notes sont harmonisées.

#### **ARTICLE 6 – Classement à l'issue du 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves**

A l'issue du 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves, les coefficients suivants seront appliqués sur les notes des :

1 <sup>er</sup> groupe d'épreuves (suivant le classement à l'issue du 1 <sup>er</sup> groupe)	70%
2 <sup>ème</sup> groupe d'épreuves	30%

Le jury est souverain pour différencier les ex-aequo.

Le jury établit pour l'admission dans les formations de MMOP(K), par ordre de mérite, une liste principale et le cas échéant, une liste complémentaire pour chaque formation. Ces listes sont publiées sur le site internet de la faculté de santé.

Les candidats inscrits sur ces listes confirment, au plus tard quinze jours après la publication des résultats par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de dépôt, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ce choix est définitif.

Toulouse, le .....  
Le Président de l'Université,  
Jean-Marc BROTO



	<u>1<sup>ère</sup> SESSION</u>	<u>2<sup>ème</sup> SESSION</u>	<u>ACCÈS MMOP-K</u>
<b>RENTREE UNIVERSITAIRE</b>		<b>Session d'examens</b> Le lundi 27 mai	<b>Candidature et priorisation des filières</b> Du vendredi 14 au 23 juin 2024
<b>FIN DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>Accès aux cours :</b> Mi novembre 2023	<b>Délibération du jury</b> Semaine du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024	<b>1<sup>er</sup> Groupe</b> <b>Délibération du jury</b> Du mercredi 19 au mercredi 26 juin 2024
<b>PERIODE DE REVISIONS</b>		<b>Publication des résultats</b> Au plus tard le lundi 8 juillet 2024	<b>Affichage des affectations</b> Vendredi 28 juin 2024 au plus tard
<b>EXAMENS</b>	<b>Session 1 :</b> Mercredi 27 mars 2024	<b>ORAUX</b> <b>Examen – 2<sup>ème</sup> groupe</b> Du mercredi 3 juillet au jeudi 11 juillet 2024	<b>2<sup>ème</sup> Groupe</b> <b>Choix ou Affectations des filières</b> Du mercredi 10 juillet au mercredi 24 juillet 2024
<b>DELIBERATION JURY</b>	<b>Délibération du jury</b> Semaine du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024  <b>Publication des résultats</b> Au plus tard Le vendredi 3 mai 2024	<b>Délibération du jury</b> Du lundi 8 juillet au mercredi 17 juillet 2024	<b>Affichage des affectations</b> Vendredi 26 juillet au plus tard

# Faculté de Santé-Toulouse

## FERMETURES UNIVERSITAIRES et JOURS FÉRIÉS

**Toussaint**

Mercredi 1er novembre 2023

**Vacances de Noël**

Lundi 25 décembre 2023 au  
Vendredi 5 janvier 2024

**Lundi de Pâques**

Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024

**Fête du travail**

Mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024

**Victoire 1945**

Mercredi 8 mai 2024

**Ascension (Pont)**

Jeudi 09 mai au vendredi 10 mai 2024 inclus

**Pentecôte**

Lundi 20 mai 2024

**Vacances d'Été**

**A CONFIRMER**

## 1<sup>er</sup> SEMESTRE

### RENTREE UNIVERSITAIRE

**Rentrée universitaire :**  
Lundi 11 septembre 2023

**Début des cours :**  
Lundi 11 septembre 2023

### FIN DES ENSEIGNEMENTS

**Fin des cours :**  
Vendredi 8 décembre 2023

### PERIODE DE REVISIONS

**Révisions :**  
Semaine du lundi 11 au vendredi  
15 décembre 2023 (1 semaine)

### EXAMENS

**Examen Blanc :**  
Semaine du lundi 6 au vendredi 9  
novembre 2023

**Session 1 :**  
Semaine du lundi 18 au vendredi  
22 décembre 2023

### DELIBERATION JURY

**Délibération du jury**  
Semaine du lundi 29 janvier au  
vendredi 2 février 2024

**Publication des résultats**  
Au plus tard  
le vendredi 9 février 2024

## 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

**Début des cours :**  
Lundi 8 janvier 2024

**Fin des cours du 2<sup>nd</sup> semestre**  
Vendredi 15 mars 2024

**Révisions**  
Semaine du lundi 18 au vendredi 22  
mars 2024 (1 semaine)

**Session 1 :**  
Semaine du lundi 25 au 29 mars 2024

**Séminaire UE12 :**  
Semaine du mardi 2 au vendredi  
5 avril 2024

**Option mineure :**  
Semaine du mercredi 27 au samedi  
30 mars 2024

**Délibération du jury**  
Semaine du lundi 22 au vendredi  
26 avril 2024

**Publication des résultats**  
Au plus tard  
Le vendredi 3 mai 2024

## 2<sup>ème</sup> SESSION

**Session d'examens**  
Entre le mardi 21 et le vendredi  
31 mai 2024

**Délibération du jury**  
Semaine du lundi 24 au vendredi  
28 juin 2024

**Publication des résultats**  
Au plus tard le lundi 8 juillet 2024

## ORAUX

**Examen – 2<sup>ème</sup> groupe**  
Semaine du lundi 10 au vendredi  
14 juin 2024

**Délibération du jury**  
Semaine du lundi 17 juin  
au vendredi 21 juin 2024



## ACCÈS MMOP-K

**1<sup>er</sup> Groupe**  
**Candidature et choix des filières IPWEB**  
Du vendredi 26 avril au dimanche  
5 mai 2024

**Délibération du jury**  
Semaine du lundi 13 au vendredi  
17 mai 2024

**Affichage des affectations**  
Lundi 27 mai 2024 au plus tard

**2<sup>ème</sup> Groupe**  
**Choix ou Affectation des filières**  
Du vendredi 21 juin  
au vendredi 28 juin 2024

**Affichage des affectations**  
Vendredi 5 juillet au plus tard

# Faculté de Santé-Toulouse

## FERMETURES UNIVERSITAIRES et JOURS FÉRIÉS

**Toussaint**

Mercredi 1er novembre 2023

**Vacances de Noël**

Lundi 25 décembre 2023 au  
Vendredi 5 janvier 2024

**Lundi de Pâques**

Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024

**Fête du travail**

Mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024

**Victoire 1945**

Mercredi 8 mai 2024

**Ascension (Pont)**

Jeudi 09 mai au vendredi 10 mai 2024 inclus

**Pentecôte**

Lundi 20 mai 2024

**A CONFIRMER**

**Vacances d'Été**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PASS - Parcours d'accès spécifique santé

# **Règles d'accès aux études MMOP-K**

Année universitaire 2023/2024

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les Instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur - kinésithérapeute
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Santé en sa séance du 20/04/23
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16/05/2023

Université Toulouse III Paul Sabatier  
Faculté de Santé  
Division de la formation  
133 Route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9  
Tél : 05.62.88.90.15  
Fax : 05.62.88.90.98  
Site internet <https://medecine.ups-tlse.fr>

## **ARTICLE 1 – Candidature et modalités d'inscription aux formations MMOP-K**

### **Candidature à MMOPK**

Conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019, l'inscription en PASS vaut candidature à l'accès à une formation de Santé. Dès l'inscription administrative, les étudiants et étudiantes devront déposer les pièces justificatives suivantes :

- Descriptif du parcours de formation antérieur
- Attestation sur l'honneur d'une candidature unique en 2023/2024 et attestation du nombre de candidatures antérieures (PCEM1-PCEP1-PACES-PASS-LAS)
- Attestation sur l'honneur d'une candidature unique en 2023//2024

Un contrôle sera effectué par l'administration qui informera l'étudiant de la recevabilité de sa candidature.

Les étudiant.es auront **jusqu'au 31 octobre** de l'année en cours pour se désinscrire et ainsi conserver leurs deux chances d'accéder aux formations de Santé.

### **Choix des formations MMOP-K**

Une fois la candidature jugée recevable et dès la parution des résultats de 1<sup>ère</sup> session de l'année PASS, les étudiants procéderont à leur inscription pédagogique à une ou plusieurs des formations, parmi les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masseur kinésithérapeute (formation rattachée par convention). Seul seront admis à effectuer ce choix, les étudiants ayant validé leur année de PASS avec une note moyenne supérieure à une note seuil définie, par formation de Santé, par le jury.

L'étudiant non inscrit dans une formation ne pourra pas être admis dans la formation qu'il n'a pas choisie et prétendre à l'admission en 2<sup>ème</sup> année MMOP-K dans cette formation.

## **ARTICLE 2 – Classement à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves**

L'ensemble des notes obtenues aux unités d'enseignements est pris en compte pour établir le classement.

Afin de veiller à l'équité et à l'harmonisation entre les options, les notes obtenues dans les unités d'enseignement des différentes options disciplinaires de licence sont lissées entre elles pour réaliser un interclassement.

Le classement est obtenu en fonction des résultats des 50 ECTS des unités d'enseignement du tronc commun et des résultats des 10 ECTS de la nouvelle note lissée de l'option disciplinaire de licence.

Le jury est souverain pour différencier les ex-aequo.

## **ARTICLE 3 - Admission en 2<sup>ème</sup> année MMOP-K à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves**

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury sont admis dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique ou de masso-kinésithérapie sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe. Toutefois, le pourcentage de ces admis ne peut excéder 50% du nombre de places offertes par formation.

Les listes des candidats admis, mentionnant le rang de classement, sont publiées sur le site internet de la faculté de santé.

Les candidats admis, à l'issue de cette phase, doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie de maïeutique ou de masso-kinésithérapie définitivement choisie, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission.

Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations.

« Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.»

#### **ARTICLE 4 - Accès au 2ème groupe d'épreuves**

Pour y accéder, les notes obtenues à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves doivent se situer au-dessus des seuils définis par le jury.

Les épreuves du second groupe ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de quinze jours après publication de la liste des étudiants admis à l'issue des épreuves du premier groupe.

Les épreuves du second groupe sont constituées de deux épreuves orales :

Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Coefficient
Entretien n°1	10 mn	50%
Entretien n°2	10 mn	50%

**La présence aux épreuves du second groupe est obligatoire.**

**L'absence aux deux épreuves orales ne permet pas d'accéder à MMOP-K.**

L'absence à une des épreuves orales quelle qu'en soit la raison vaut 0.

#### **ARTICLE 5 – Classement à l'issue du 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves**

A l'issue du 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves, les coefficients suivants seront appliqués sur les notes des :

1 <sup>er</sup> groupe d'épreuves (suivant le classement à l'issue du 1 <sup>er</sup> groupe)	70%
2 <sup>ème</sup> groupe d'épreuves	30%

Le jury est souverain pour différencier les ex-aequo.

Le jury établit pour l'admission dans les formations de MMOP-K, par ordre de mérite, une liste principale et le cas échéant, une liste complémentaire pour chaque formation. Ces listes sont publiées sur le site internet de la faculté de santé.

Les candidats inscrits sur ces listes confirment, au plus tard huit jours après la publication des résultats par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de dépôt, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ce choix est définitif.

Toulouse, le 30 Mai 2023

Le Président de l'Université,  
Jean-Marc BROTO